

Rapport de jury

---

# Concours de recrutement de bibliothécaires

## Session 2022

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

MINISTÈRE DE LA CULTURE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

---

*Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche  
Collège bibliothèques, documentation, livre et lecture publique*

---

## **CONCOURS DE RECRUTEMENT DE BIBLIOTHECAIRES**

Fonction publique d'État

Concours externe – Concours interne – Concours spécial

Session 2022

Rapport du jury

Par

Pierre-Yves CACHARD

Inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR)

Collège Bibliothèques, Documentation, Livre et Lecture publique (BD2L)

Président du jury

Carole LETROUIT

Inspectrice générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR)

Collège Bibliothèques, Documentation, Livre et Lecture publique (BD2L)

Vice-Présidente du jury

**Octobre 2022**

## SOMMAIRE

---

<b>1. Cadre général du concours de bibliothécaires .....</b>	<b>- 3 -</b>
1.1. Le cadre réglementaire .....	- 3 -
1.1.1. Ouverture des concours, nombre de postes.....	- 3 -
1.1.2. Épreuves des concours.....	- 4 -
1.2. L'organisation administrative et le calendrier .....	- 6 -
1.3. Principales données chiffrées .....	- 7 -
1.3.1. Inscrits, admissibles et admis.....	- 7 -
1.3.2. Résultats et seuils d'admissibilité, d'admission, d'inscription sur liste complémentaire .....	- 9 -
1.4. Les candidats .....	- 11 -
1.4.1. La répartition par sexe.....	- 11 -
1.4.2. La répartition par tranche d'âge .....	- 12 -
1.4.3. La répartition par diplôme .....	- 15 -
1.4.4. La répartition par profession.....	- 16 -
1.4.5. La répartition par académie.....	- 17 -
1.5. Le jury.....	- 17 -
<b>2. Épreuves écrites d'admissibilité .....</b>	<b>- 19 -</b>
2.1. Concours externe .....	- 19 -
2.1.1. Note de synthèse .....	- 19 -
2.1.2. Composition .....	- 26 -
2.2. Concours externe spécial : note de synthèse .....	- 28 -
2.3. Concours interne : étude de cas .....	- 29 -
<b>3. Épreuves orales d'admission.....</b>	<b>- 33 -</b>
3.1. Concours externe .....	- 34 -
3.1.1. Entretien de motivation professionnelle.....	- 34 -
3.1.2. Entretien de culture générale.....	- 37 -
3.2. Concours externe spécial .....	- 41 -
3.3. Concours interne .....	- 42 -
3.3.1. Entretien de motivation professionnelle.....	- 43 -
3.3.2. Entretien de culture générale.....	- 44 -
<b>Conclusion et recommandations .....</b>	<b>- 46 -</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>- 49 -</b>

# 1. Cadre général du concours de bibliothécaires

## 1.1. Le cadre réglementaire

### 1.1.1. Ouverture des concours, nombre de postes

Le décret n° 92-29 du 9 janvier 1992<sup>1</sup> (publié au Journal Officiel le 12 janvier 1992), portant statut particulier des bibliothécaires d'État, définit ainsi, à son article 2, leurs missions :

*« Les bibliothécaires participent à la constitution, à l'organisation, à l'enrichissement, à l'évaluation, à l'exploitation et à la communication au public des collections de toute nature des bibliothèques. Ils concourent également aux tâches d'animation et de formation au sein des établissements où ils sont affectés et peuvent être appelés à assurer des tâches d'encadrement. »*

Les modes de recrutement des bibliothécaires sont, pour la session 2022, les suivants :

- Concours externe et concours interne

Le même décret prévoit, dans ses articles 4, 5 et 6, les conditions de recrutement des bibliothécaires, par voie de **concours externe et interne** ; quant à la liste des titres et diplômes exigés des candidats au concours externe, elle est fixée par un arrêté du 26 mars 1992 (J.O. du 2 avril 1992)<sup>2</sup>.

- Concours externe spécial

Une modification du décret n°92-29 a permis la création d'un **concours externe spécial** ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de doctorat défini à l'article L. 612-7 du code de l'éducation, ou justifiant de qualifications au moins équivalentes reconnues dans les conditions prévues par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Au titre de l'année 2022, deux arrêtés, en date du 11 août 2021 (J.O. du 25 août 2021), ont autorisé l'ouverture d'un **concours externe** et d'un **concours interne**<sup>3</sup> et l'ouverture d'un **concours externe spécial**<sup>4</sup> et ont fixé le calendrier des inscriptions et des épreuves écrites.

Quant au nombre de postes, il a été fixé par deux arrêtés en date du 27 janvier 2022 (J.O. du 6 février 2022) comme suit :

- 13 au concours externe,
- 5 au concours interne<sup>5</sup>
- 1 au concours externe spécial<sup>6</sup>.

De 2017 à 2020, le nombre de postes offerts aux concours externe et interne n'a cessé de diminuer. Depuis la session 2021, le mouvement paraît s'inverser, ce que confirme cette session 2022, pour le concours externe (+ 1 poste) comme interne (+ 1). Malgré cette progression, nous sommes encore loin

---

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000539406/>

<sup>2</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000358087&categorieLien=id>

<sup>3</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043965433>

<sup>4</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043965438>

<sup>5</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045124734>

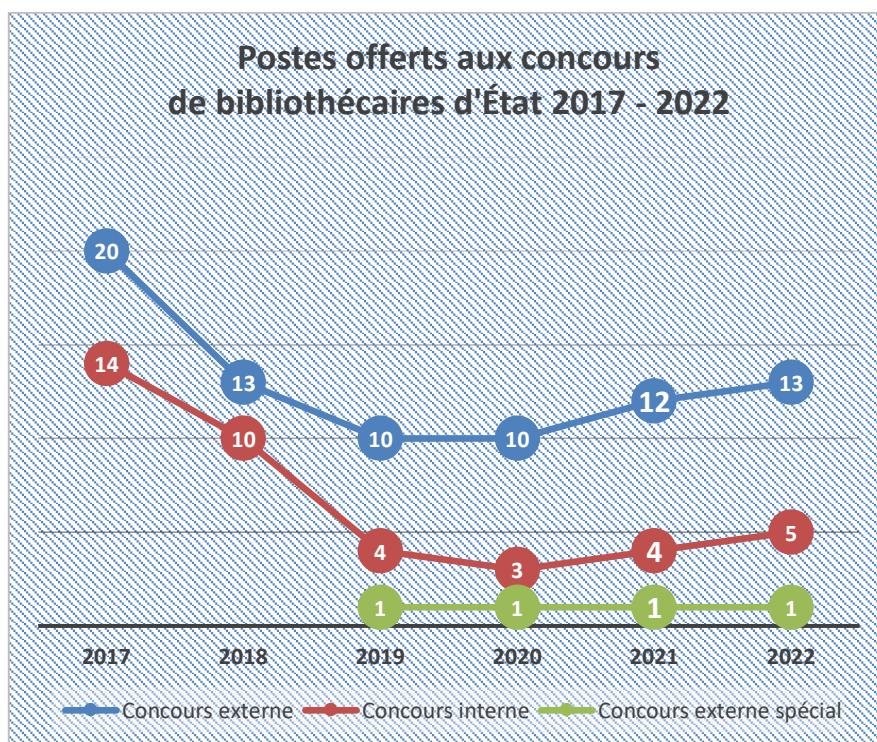
<sup>6</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045124740>

du niveau atteint en 2017. S'agissant du concours spécial, le nombre de postes reste identique à celui des trois années précédentes.

**Tableau 1 : Évolution du nombre de postes ouverts aux trois concours 2017-2022**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Concours externe</b>	20	13	10	10	12	13
<b>Concours interne</b>	14	10	4	3	4	5
<b>Concours externe spécial</b>			1	1	1	1
<b>Total</b>	34	23	15	14	17	19

**Figure 1 : Évolution du nombre de postes ouverts aux trois concours 2017-2022**



### 1.1.2. Épreuves des concours

Les modalités d'organisation des concours externe et interne sont fixées par l'arrêté du 11 juin 2010<sup>7</sup>, modifié en 2014.

#### Concours externe :

##### 1. Épreuves écrites d'admissibilité

a) *Note de synthèse* établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française et ne pouvant excéder trente pages (durée : quatre heures ; coefficient 3).

b) *Composition* sur un sujet relatif au rôle et aux missions des bibliothèques, à l'économie du livre et de l'information et aux pratiques culturelles (durée : quatre heures ; coefficient 2).

<sup>7</sup><https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025917531/2020-09-30/>

Une note inférieure à 5 à l'une ou l'autre de ces épreuves est éliminatoire.

## 2. Épreuves orales d'admission

a) *Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle*, débutant par le commentaire d'un texte relatif à une situation professionnelle (préparation : trente minutes, durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum, entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 4).

b) *Entretien de culture générale avec le jury*, débutant par le commentaire d'un texte portant sur les grands thèmes de l'actualité intellectuelle, culturelle, économique et sociale (préparation : trente minutes ; durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum et entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 3).

### **Concours interne :**

#### 1. Épreuve écrite d'admissibilité

*Étude de cas* dont le programme figure en annexe 1 de l'arrêté du 11 juin 2010<sup>8</sup>, portant sur les aspects de la gestion d'une bibliothèque ou d'un réseau documentaire, à partir d'un dossier de douze pages maximum présentant le cas à étudier (durée : quatre heures ; coefficient 4).

Toute note inférieure à 5 à cette épreuve est éliminatoire.

#### 2. Épreuves orales d'admission

a) *Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle*, débutant par le commentaire d'un texte relatif à une situation professionnelle. Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier constitué par le candidat lors de l'inscription, dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (préparation : trente minutes, durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum, entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 4).

En vue de cette épreuve, les candidats admissibles remettent donc un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP) comportant les rubriques mentionnées en annexe 2 de l'arrêté du 11 juin 2010. Le dossier de RAEP ainsi que le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère. Ce dossier est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité et avant les épreuves orales. Le dossier de RAEP ne donne pas lieu à notation. Seul l'entretien avec le jury est noté.

b) *Entretien de culture générale avec le jury*, débutant par le commentaire d'un texte portant sur les grands thèmes de l'actualité intellectuelle, culturelle, économique et sociale (préparation : trente minutes ; durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum et entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 3).

---

<sup>8</sup> Programme de l'épreuve d'étude de cas du concours interne de recrutement de bibliothécaires :

- les bibliothèques et leurs tutelles : organisation, mission et rôle ;
- les politiques documentaires locales et nationales, réseaux documentaires et collections ;
- rôle des bibliothèques dans la diffusion du livre et de l'information ;
- économie du livre et de l'information, notions sur le droit de l'information ;
- publics et services : accès des publics à l'information et aux documents, rôle des technologies de l'information et de la communication ;
- statuts et organisation des fonctions publiques, en particulier droits et obligations des fonctionnaires.

## Concours externe spécial

Un arrêté du 22 février 2018<sup>9</sup> (J.O. n°0068 du 22 mars 2018) a fixé les modalités d'organisation du concours externe spécial.

### 1. Épreuve écrite d'admissibilité

*Note de synthèse* établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française et ne pouvant excéder trente pages (durée : quatre heures ; coefficient 3).

Une note inférieure à 5 à cette épreuve est éliminatoire.

### 2. Épreuve orale d'admission

*Entretien avec le jury sur les motivations et les aptitudes du candidat à exercer les fonctions dévolues à un bibliothécaire.* Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat d'une durée de cinq minutes au maximum présentant son parcours universitaire et professionnel, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat qui comporte obligatoirement un exposé de ses titres et travaux, un *curriculum vitae* décrivant son parcours universitaire et, le cas échéant, professionnel ainsi qu'une lettre de motivation. (Durée de l'épreuve : trente minutes, coefficient 4).

## 1.2. L'organisation administrative et le calendrier

L'organisation administrative du concours est assurée par le bureau des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques et des ITRF (DGRH D5) à la Direction générale des ressources humaines des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, avec l'appui du bureau des affaires générales (DGRH D1).

Le jury de la session 2022 a été présidé par Monsieur Pierre-Yves Cachard, assisté d'une vice-présidente, Madame Carole Letrouit, tous deux affectés dans le collège Bibliothèques, Documentation, Livre et Lecture publique (BD2L) de l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR).

Le calendrier a été le suivant :

**Tableau 2 : Calendrier d'organisation de la session 2022 des concours de bibliothécaires**

Arrêtés d'ouverture des concours	11 août 2021
Ouverture des inscriptions	12 octobre 2021, à 12h
Clôture des inscriptions	10 novembre 2021 à 17h
Arrêté de nomination du jury	13 janvier 2022
Arrêté fixant le nombre de postes aux concours externe, interne et spécial	27 janvier 2022
Épreuves écrites d'admissibilité (concours externe, interne et spécial)	14 et 15 mars 2022 <sup>10</sup>
Résultats de l'admissibilité	22 avril 2022

<sup>9</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000036733269&dateTexte=20180822>

<sup>10</sup> Les épreuves écrites étaient initialement fixées au 10 et 11 février 2022. Les conditions météorologiques en Nouvelle-Calédonie ont empêché la tenue des épreuves et nécessité un report des épreuves et de la réunion d'admissibilité, initialement fixée au 1<sup>er</sup> avril 2022.

Épreuves orales d'admission	Du 16 au 19 mai 2022
Délibération finale du jury	19 mai 2022
Publication des résultats sur le site Cyclades (MENESR) <sup>11</sup>	19 mai 2022

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées dans 24 centres en métropole et dans 7 centres outre-mer, soit au total 31 centres.

Les épreuves orales d'admission se sont tenues à Paris.

### 1.3. Principales données chiffrées

#### 1.3.1. Inscrits, admissibles et admis

À la date de clôture des inscriptions, 1 382 candidats se sont inscrits au concours externe (1609 en 2021, 1 813 en 2020, 1 785 en 2019), 374 au concours interne (405 en 2021, 480 en 2020, 516 en 2019), 86 (97 en 2021 et 2020, 89 en 2019) au concours spécial.

La recevabilité des candidatures est examinée pour les seuls candidats admissibles.

**Tableau 3 : Données chiffrées sur l'organisation des concours de bibliothécaires (session 2022)**

	Concours externe	Concours interne	Concours spécial
Postes ouverts	13	5	1
Candidats inscrits	1 382	374	86
Candidats présents			
Première épreuve	465	199	43
Deuxième épreuve	446		
Candidats admissibles	35	14	5
Candidats admis sur les listes principales	13	5	1
Candidats inscrits sur les listes complémentaires	10	5	2

Depuis 2011, l'évolution des candidatures aux concours a été la suivante :

**Tableau 4 : Évolution des inscriptions aux concours depuis 2011**

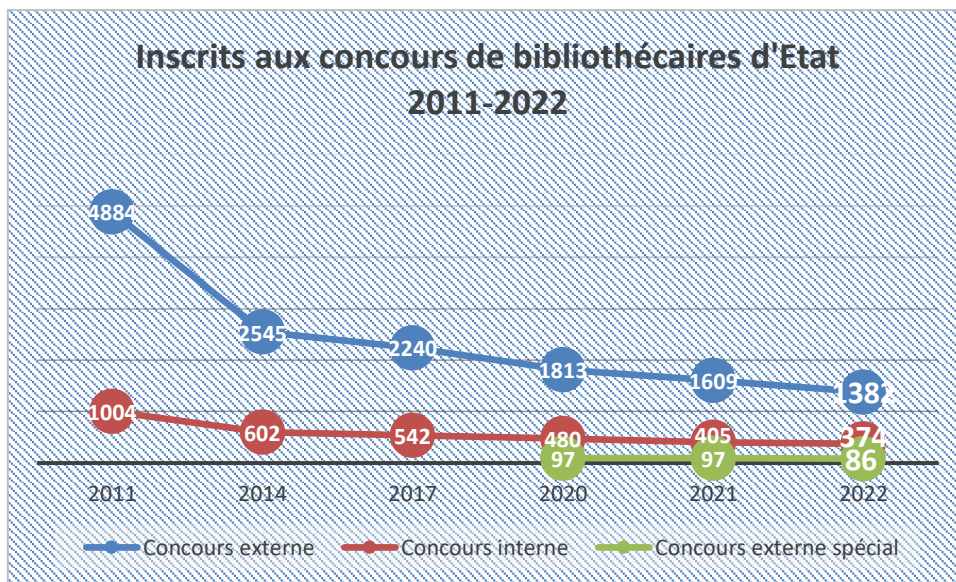
	Concours externe	Concours interne	Concours externe spécial
2011	4 884	1 004	
2012	2 606	721	
2013	2 958	736	
2014	2 545	602	
2015	2 584	561	
2016	2 131	580	

<sup>11</sup> <https://cyclades.education.gouv.fr/candidat/publication/ABE/BIB>



2017	2 240	542	
2018	2 028	479	
2019	1 785	516	89
2020	1 813	480	97
2021	1 609	405	97
2022	1 382	374	86

Figure 2 : Évolution des inscriptions aux concours depuis 2011



**Pour le concours externe**, le nombre de candidats inscrits poursuit sa baisse, sensiblement dans les mêmes proportions que pour la session 2021 (- 14,1 % par rapport à 2021). Depuis 2011, on observe une baisse cumulée de 71 %.

**Pour le concours interne**, on observe que la baisse également continue des inscrits apparaît dans des proportions toutefois nettement plus faibles que l'an dernier (- 7,7 % par rapport à 2021). La baisse des inscriptions est de 31,9 % depuis 2011.

**Pour le concours spécial**, le nombre d'inscrits (87) est en 2022 un peu plus faible que pour les deux sessions précédentes (-11,3 %), proche des inscrits de la première session de ce concours (89).

L'absentéisme lors des épreuves écrites reste élevé, mais évolue peu ; il est resté stable au concours externe avec 67,7 % (67,3 % en 2021, 66,9 % en 2020) et s'est même un peu amélioré au concours interne avec 46,8 % (52,6 % en 2021, 48,9 % en 2020), et au concours spécial avec 50 % (61,8 % en 2021, 51,5% en 2020).

La sélectivité du concours évolue peu et affiche sensiblement les mêmes valeurs que pour la session 2021, l'absentéisme concourant singulièrement à l'attractivité de ces concours :

**Tableau 5 : Pourcentage d'admis et d'admissibles (session 2022)**

	<b>Concours externe</b>	<b>Concours interne</b>	<b>Concours spécial</b>
Admissibles/nombre de présents :	<b>7,8 %</b>	<b>7 %</b>	<b>11,4 %</b>
- aux deux épreuves écrites	(7,5 % en 2021, 6,7 % en 2020	(7,3 % en 2021, 6,1 % en 2020,	(13,5% en 2021, 10,6 % en 2020,
- à l'épreuve écrite	6,1 % en 2019)	5,7 % en 2019)	10,4 % en 2019)
Admis/nombre de présents aux épreuves écrites	<b>2,9 %</b>	<b>2,5 %</b>	<b>2,3 %</b>
	(2,4 % en 2021, 1,7 % en 2020, 1,6 % en 2019)	(2,1 % en 2021, 1,2 % en 2020, 1,4 % en 2019)	(2,7 % en 2021, 2,1 % en 2020, 2,1 % en 2019)

### 1.3.2. Résultats et seuils d'admissibilité, d'admission, d'inscription sur liste complémentaire

Pour cette session, les seuils retenus pour l'admissibilité, l'admission et l'inscription en liste complémentaire ont été les suivants (sachant que les tableaux ci-dessous récapitulent l'ensemble des données des différentes sessions depuis 2013) :

- **Au concours externe**, 35 candidats ont été déclarés admissibles (40 en 2021 et 2020). La barre d'**admissibilité** a été fixée à 14 (14,40 en 2021) ; quant à la barre d'**admission**, elle a été fixée à 14,62 (13,79 en 2021) pour la liste principale (12 lauréats), à 13,39 (13,04 en 2021) pour la liste complémentaire (10 candidats).

- **Au concours externe spécial**, où 5 candidats ont été déclarés admissibles (même chiffre qu'en 2020 et 2021), la barre d'**admissibilité** a été fixée à 15,5 (16 en 2021) ; la barre d'**admission** a été fixée à 17,71 (17,29 en 2021) pour la liste principale (1 lauréat), à 15,21 (16 en 2021) pour la liste complémentaire (2 candidats).

- **Au concours interne**, 14 candidats ont été déclarés admissibles (même chiffre qu'en 2021). La barre d'**admissibilité** a été fixée à 16 (14,75 en 2021), la barre d'**admission** à 15,31 (14,77 en 2021) pour la liste principale (5 lauréats), à 14,09 (12 en 2021) pour la liste complémentaire (5 candidats).

**Tableau 6 : Concours externe - nombre d'admissibles et d'admis (2013-2022)**

<b>Concours externe :</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Nombre d'admissibles</b>	34	39	46	61	72	49	40	40	40	<b>35</b>
<b>Nombre d'admis</b>	14	14	17	16	20	13	10	10	12	<b>13</b>

Figure 3 : Concours externe – nombre d'admissibles et d'admis (2013-2022)

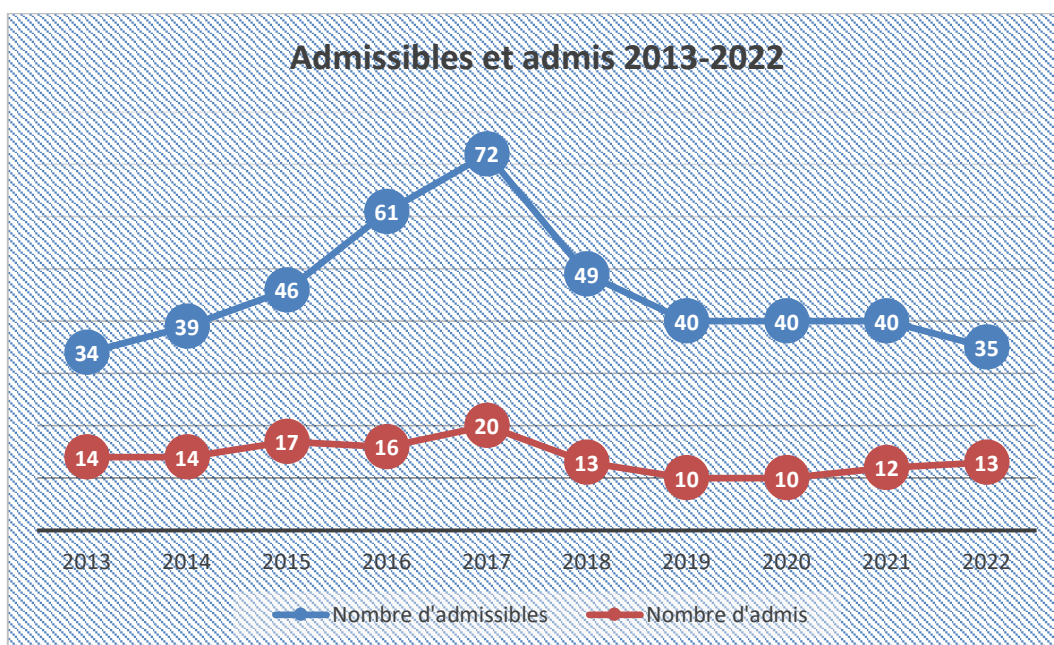


Tableau 7 : Concours externe – Évolution des barres d'admissibilité et d'admission (2013-2022)

Concours externe	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Barre d'admission	13,91	13,45	14,58	14,42	13,77	14,29	14,43	14,52	13,79	<b>14,62</b>
Barre d'admissibilité	14,13	13,9	13,7	14	13,6	14,4	14,45	14,35	14,4	<b>14</b>
Barre d'admission en liste complémentaire	13,64	12,93	13,79	13,17	12,59	13,19	13,06	13,27	13,04	<b>13,39</b>

Tableau 8 : Concours externe spécial - nombre d'admissibles et d'admis (2019-2022)

Concours externe spécial	2019	2020	2021	2022
Nombre d'admissibles	5	5	5	5
Nombre d'admis	1	1	1	1

Tableau 9 : Concours externe spécial : évolution des barres d'admissibilité et d'admission (2019-2022)

Concours externe spécial	2019	2020	2021	2022
Barre d'admission	16,79	16,57	17,29	<b>17,71</b>
Barre d'admissibilité	15	15	16	<b>15,5</b>
Barre d'admission en liste complémentaire	-	13,86	16	<b>15,21</b>

Tableau 10 : Concours interne : nombre d'admissibles et d'admis, 2013-2022

Concours interne	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'admissibles	27	23	22	35	51	33	16	15	14	14
Nombre d'admis	13	6	8	8	14	10	4	3	4	5

Figure 4 : Concours interne : nombre d'admissibles et d'admis, 2013-2022

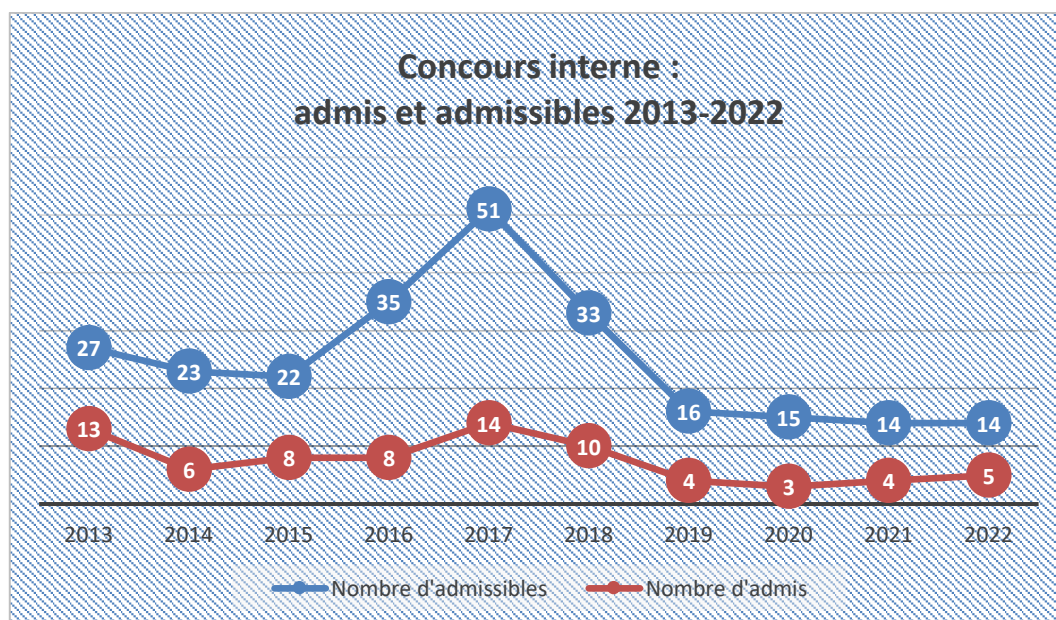


Tableau 11 : Concours interne : évolution des barres d'admissibilité et d'admission, 2011-2021

Concours interne	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Barre d'admission	13,9	13,7	12,45	13,73	14,41	12,82	15,23	15,55	14,77	15,31
Barre d'admissibilité	15	15	14,2	14	12,75	13,75	15,5	15,75	14,75	16
Barre d'inscription en liste complémentaire	13,1	11,8	10,95	12,14	12,09	12,09	13,77	14,41	12	14,09

## 1.4. Les candidats

### 1.4.1. La répartition par sexe

Les femmes constituent la majorité des candidats, inscrits comme présents. Si leur part reste prépondérante aussi parmi les admissibles, elle diminue sensiblement par rapport aux années antérieures, pour le concours externe. Mais leur part est en forte augmentation chez les admis. Les concours interne et externe spécial sont au contraire marqués par une assez forte progression dans la proportion de femmes, et ce pour l'ensemble des étapes de ce concours.

Au concours externe :

- 68,7 % des inscrits (69,9 % en 2021, 70,55 % en 2020) ;

- 65,2 % des présents (64,5 % en 2021, 70 % en 2020) ;
- 68,6 % des admissibles (77,5 % en 2021);
- 76,9 % des admis (66,7 % en 2021).

Au concours interne :

- 74,9 % des inscrits au concours interne (71,8 % en 2021, 72,71 % en 2020) ;
- 73,4 % des présents (71,9 % en 2021, 73,06 % en 2020, 76,86 % en 2019) ;
- 85,7 % des admissibles (78,6 % en 2021) ;
- 80 % des admis (50 % en 2021).

Au concours externe spécial :

- 62,8 % des inscrits (58,8 % en 2021 et 2020) ;
- 59,1 % des présents (54,1 % en 2021, 46,81 % en 2020) ;
- 80 % des admissibles (20 % en 2021) ;
- 100 % des admissibles (Pas d'admise en 2021).

Au total, pour les seuls concours externe et interne, elles représentent 73,5 % des admissibles (80,77 % en 2021, 74,54 % en 2020, 73,21 % en 2019) mais 77,8 % des admis (62,5 % en 2021, 92,30 % en 2020, 71,4 % en 2019).

Si l'on prend en compte le concours spécial, elles représentent 74,1 % des admissibles (72,9 % en 2021, 73,33 % des en 2020) et 78,9 % (58,8 % en 2021, 85,7 % en 2020).

Pour ce qui concerne les listes complémentaires : 10 personnes ont été inscrites pour le concours externe dont 6 femmes (60 %), 5 pour le concours interne (100 % de femmes) ; s'agissant du concours spécial, 2 personnes ont été inscrites sur liste complémentaire cette année, dont 1 femme (50 %).

**Tableau 12 : Répartition par sexe des candidats inscrits, présents, admissibles et admis**

	Concours externe				Concours interne				Concours spécial			
	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
<b>Femmes</b>	950	305	24	10	280	146	12	4	54	26	4	1
<b>% femmes</b>	68,7%	65,2%	68,6%	76,9%	74,9%	73,4%	85,7%	80,0%	62,8%	59,1%	80,0%	100,0%
<b>Hommes</b>	432	163	11	3	94	53	2	1	32	18	1	0
<b>% hommes</b>	31,3%	34,8%	31,4%	23,1%	25,1%	26,6%	14,3%	20,0%	37,2%	40,9%	20,0%	0,0%
<b>Total</b>	1 382	468	35	13	374	199	14	5	86	44	5	1

#### 1.4.2. La répartition par tranche d'âge

**Au concours externe**, la tranche d'âge de **20 à 30 ans** (nés à partir de 1992) concentre :

- 51,7 % des inscrits (46,92 % en 2021, 47,55 % en 2020) ;

- 62 % des présents, (57,41 % en 2021, 58,28 % en 2020) ;
- 62,9 % des admissibles (52,5 % en 2021, 55 % en 2020) ;
- seulement 38,5 % des admis (50 % en 2020 et 2021).

La tranche d'âge de **31 à 40 ans** (nés entre 1982 et 1991) réunit :

- 27,1 % des inscrits, (31,45 % en 2021, 30,61 % en 2020) ;
- 23,9 % des présents (26,27 % en 2021, 24,53 % en 2020) ;
- 20 % des admissibles (32,5 % en 2021, 22,5 % en 2020) ;
- 30,8 % des admis (33,3 % en 2021, 20% en 2020).

La tranche d'âge de **41 à 50 ans** (nés entre 1972 et 1981) représente :

- 16,2 % des inscrits (16,9 % en 2021, 16,93 % en 2020) ;
- 10,5 % des présents (11,44 % en 2021, 12,34 % en 2020) ;
- 14,3 % des admissibles (12,5 % en 2021, 20 % en 2020) ;
- 30,8 % des admis (16,7 % en 2021, 20 % en 2020, 10 % en 2019).

Les plus de 50 ans représentent :

- 4,9 % des inscrits (4,72 % en 2021, 4,91 % en 2020) ;
- 3,6 % des présents (4,88 % en 2021, 4,85 % en 2020) ;
- 2,9 % des admissibles (2,5 % en 2020 et 2021) ;
- Aucun admis.

La **moyenne d'âge** des candidats **inscrits** est de **32,9 ans**, celle des **admissibles** est de **30,7 ans**, celle des **admis** enfin est de **33,2 ans** (31,6 ans en 2021, 35 ans en 2020).

Les candidats ayant entre 31 et 40 ans ont présenté en proportion un fort taux d'absentéisme aux épreuves mais les présents ont eu d'excellents résultats. Les candidats ayant entre 20 et 30 ans représentent plus de la moitié des inscrits, mais moins de 40 % des lauréats. Ce sont cette année les candidats de la tranche d'âge de 41 à 50 ans qui ont eu le plus de réussite, compte tenu de l'effectif inscrit.

**Au concours interne**, la tranche d'âge de **20 à 30 ans** (nés à partir de 1992) concentre :

- 4,5 % des inscrits (2,96 % en 2021) ;
- 4 % des présents (3,12 % en 2021) ;
- ne compte aucun admissible.

La tranche d'âge de **31 à 40 ans** (nés entre 1982 et 1991) compte :

- 35,6 % des inscrits (36,54 % en 2021, 38,96 % en 2020) ;
- 36,7 % des présents (40,1 % en 2021, 40,41 % en 2020) ;
- 71,4 % des admissibles (50 % en 2021, 60 % en 2020) ;
- 80 % des admis (50 % en 2021).

La tranche de **41 à 50 ans** (nés entre 1972 et 1981) représente :

- 38 % des inscrits (46,66 % en 2021, 41, 87 % en 2020) ;
- 34,7 % des présents (43,23 % en 2021, 41,22 % en 2020) ;
- 14,3 % des admissibles (42,86 % en 2021, 40 % en 2020) ;
- 20 % des admis (50 % en 2021).

La tranche d'âge de **51 à 60 ans** (nés entre 1962 et 1971) représente :

- 21,4 % des inscrits (13,09 % en 2021, 14,79 % en 2020) ;
- 23,6 % des présents (13,02 % en 2021, 15,92 % en 2020) ;
- 14,3 % des admissibles (aucun en 2020)
- aucun admis.

2 candidats de plus de 60 ans se sont inscrits (3 en 2021), tous présents. Aucun n'a été admissible.

La **moyenne d'âge** des candidats **inscrits** est de **43,3 ans**, celle des **admissibles** de **38,9 ans**, et enfin celle des **admis** est de **36,4 ans** (40 ans en 2021, 35 ans en 2020). On note un résultat paradoxal : une présence encore importante des tranches d'âges situées entre 41 et 60 ans, qui représentent comme l'année précédente près de 60 % des inscrits, mais des admis dont l'âge se situe pour une large part entre 31 et 40 ans.

**Au concours externe spécial**, la tranche d'âge de **20 à 30 ans** (nés à partir de 1992) réunit :

- 4,7 % des inscrits (6,19 % en 2020 et 2021);
- 2,3 % des présents (2,11 % en 2021)
- aucun admissible.

- La tranche d'âge de **31 à 40 ans** (nés entre 1982 et 1991) concentre :

- 53,5 % des inscrits (51,55 % en 2021, 53,61 % en 2020)
- 54,5 % des présents (48,64 % en 2021, 63,83 % en 2020)
- 80 % des admissibles (100 % en 2021, 60 % en 2020) ;
- 100 % des admis (100 % en 2021)

La tranche d'âge de **41 à 50 ans** (nés entre 1972 et 1981) représente :

- 34,9 % des inscrits (35,05 % en 2021, 29,90 % en 2020) ;
- 38,6 % des présents (35,14 % en 2021, 27,66 % en 2020);
- 20 % des admissibles (aucun admissible en 2021, 40 % en 2020);
- Aucun admis.

Les plus de 50 ans (nés en 1971 et avant) représentent :

- 7 % des inscrits (7,21 % en 2021, 10,30 % en 2020)
- 4,5 % des présents (8,11 % en 2021, 8,51 % en 2020)

- aucun admissible

La **moyenne d'âge** des candidats **inscrits** est de **40,1 ans**, celle des **admissibles** est de **38 ans** (32,2 en 2021, 38,2 ans en 2020). L'âge moyen des candidats cette année est proche de 40 ans, pour les inscrits comme pour les admissibles et admis (1 seul poste).

**Tableau 13 : Répartition par tranches d'âge des candidats inscrits, présents, admissibles et admis**

Année de naissance	Concours externe				Concours interne				Concours spécial				Total			
	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Nb Admis	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Nb Admis	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Nb Admis	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Nb Admis
1944	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
1958	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
1960	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0
1961	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0
1962	5	1	0	0	4	1	0	0	0	0	0	0	9	2	0	0
1963	4	0	0	0	4	3	0	0	1	0	0	0	9	3	0	0
1964	3	0	0	0	3	2	0	0	1	0	0	0	7	2	0	0
1965	4	1	0	0	6	2	0	0	1	0	0	0	11	3	0	0
1966	2	1	0	0	7	5	0	0	0	0	0	0	9	6	0	0
1967	5	1	0	0	10	4	0	0	2	1	0	0	17	6	0	0
1968	10	4	0	0	3	1	0	0	0	0	0	0	13	5	0	0
1969	7	2	0	0	12	6	0	0	1	1	0	0	20	9	0	0
1970	11	4	0	0	12	10	2	0	0	0	0	0	23	14	2	0
1971	15	3	1	0	19	13	0	0	0	0	0	0	34	16	1	0
1972	13	4	0	0	14	10	0	0	2	2	0	0	29	16	0	0
1973	15	2	0	0	18	6	0	0	1	1	0	0	34	9	0	0
1974	13	1	0	0	12	9	0	0	3	1	0	0	28	11	0	0
1975	15	4	0	0	15	8	1	0	2	0	0	0	32	12	1	0
1976	25	4	0	0	15	4	0	0	2	2	0	0	42	10	0	0
1977	25	4	0	0	16	7	0	0	5	3	1	0	46	14	1	0
1978	23	6	1	1	14	5	0	0	5	4	0	0	42	15	1	1
1979	26	5	0	0	9	4	0	0	4	1	0	0	39	10	0	0
1980	35	12	2	1	13	8	1	1	4	2	0	0	52	22	3	2
1981	34	7	2	2	16	8	0	0	2	1	0	0	52	16	2	2
1982	27	3	0	0	19	14	1	0	6	4	1	0	52	21	2	0
1983	28	11	0	0	17	8	1	1	5	4	1	1	50	23	2	2
1984	22	7	0	0	10	7	0	0	2	2	0	0	34	16	0	0
1985	43	11	1	1	15	6	0	0	4	3	0	0	62	20	1	1
1986	34	9	1	1	15	9	3	1	7	1	0	0	56	19	4	2
1987	35	18	2	0	14	8	1	0	8	3	0	0	57	29	3	0
1988	45	11	0	0	11	5	0	0	6	2	1	0	62	18	1	0
1989	40	10	2	1	15	8	2	1	2	2	0	0	57	20	4	2
1990	57	21	1	1	12	7	2	1	4	3	1	0	73	31	4	2
1991	44	11	0	0	5	1	0	0	2	0	0	0	51	12	0	0
1992	69	29	1	0	6	4	0	0	2	1	0	0	77	34	1	0
1993	73	24	1	0	3	1	0	0	1	0	0	0	77	25	1	0
1994	95	41	5	0	3	3	0	0	0	0	0	0	98	44	5	0
1995	101	39	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	103	39	1	1
1996	75	34	3	1	1	0	0	0	0	0	0	0	76	34	3	1
1997	105	50	6	1	1	0	0	0	1	0	0	0	107	50	6	1
1998	85	30	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	85	30	3	1
1999	85	34	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	86	34	2	1
2000	20	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20	8	0	0
2001	5	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	1	0	0
2002	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
2003	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
TOTAUX	1382	468	35	13	374	199	14	5	86	44	5	1	1842	711	54	19
Moyenne d'âge	32,9	31,1	30,7	33,2	43,3	43,7	38,9	36,4	40,1	40,5	38,0	39,0	35,4	35,2	33,5	34,3

### 1.4.3. La répartition par diplôme

Pour le **concours externe**, le pourcentage d'inscrits du niveau maîtrise, master et DEA/DESS est relativement stable cette année avec 59 % des inscrits (58,17 % en 2021, 56,59 % en 2020), suivi du niveau licence, 31 % des inscrits (31,88 % en 2021, 33,37 % en 2020).

Le meilleur taux de réussite se situe toujours au niveau maîtrise/master, 92,3 % (91,7 % en 2021, 90 % en 2020). Un des candidats admis est toutefois titulaire d'une licence (c'était également le cas en 2021).

Pour le **concours interne**, 44,4 % des inscrits sont titulaires d'un master, d'une maîtrise ou d'un DEA/DESS (38,76 % pour le niveau Maîtrise/Master en 2021), 1,3 % d'un doctorat. 4 des lauréats sont titulaires d'un master, un a une licence, soit 20 % (50 % en 2021, 33 % en 2020).



**Tableau 14 : Répartition par diplôme des candidats inscrits, présents, admissibles et admis**

Titre	CONCOURS EXTERNE				CONCOURS INTERNE				CONCOURS EXTERNE SPÉCIAL			
	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Autre diplôme					76	47	2	0				
DEA, DESS	23	5	0	0	16	8	0	0				
Diplôme classe niveau 6	21	3	1	0	3	2	0	0				
Diplôme classe niveau 7	12	4	0	0	1	0	0	0				
Dispense accordée au titre	42	9	0	0					2	1	0	
Doctorat	23	2	0	0	5	2	0		80	43	5	1
Licence	429	143	2	1	119	65	5	1				
Maîtrise	140	43	3	1	57	24	3	1				
Master	652	253	29	11	93	49	4	3				
Qualification équivalente	40	6	0	0					4	0	0	
Sans diplôme					4	2	0					
<b>TOTAL</b>	<b>1382</b>	<b>468</b>	<b>35</b>	<b>13</b>	<b>374</b>	<b>199</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>86</b>	<b>44</b>	<b>5</b>	<b>1</b>

#### 1.4.4. La répartition par profession

**Pour le concours externe**, la catégorie la plus importante reste celle des candidats sans-emploi mais on observe cette année une faible réussite de cette catégorie au fur et à mesure du déroulement du concours ; ils représentent :

- 46,9 % des inscrits (52,20 % en 2021, 51,74 % en 2020) ;
- 38,5 % des présents (54,41 % en 2021, 52,50 en 2020) ;
- 22,9 % des admissibles (55 % en 2021, 47,5 % en 2020) ;
- 7,7 % seulement des lauréats (50 % en 2021).

**Pour le concours interne**, les bibliothécaires assistants spécialisés (bibliothécaires adjoints spécialisés ou assistants de conservation) demeure la catégorie très largement la plus représentée :

- 55,6 % des inscrits (39,26 % en 2021, 46,88 % en 2020) ;
- 69,8 % des présents (67,19 % en 2021, 64,90 % en 2020) ;
- 92,9 % des admissibles (92,86 % en 2021, 80 % en 2020) ;
- 100 % des admis (100 % en 2020 et 2021).

**Pour le concours spécial**, c'est la catégorie des candidats sans-emploi qui est la plus nombreuse : 40,7 % des inscrits (43,30 % en 2021, 38,14 % en 2020), 38,6 % des présents (37,84 % en 2021, 38,30 % en 2020) et 40 % des admissibles (20 % en 2021, 60 % en 2020).

**Tableau 15 : Répartition par profession des candidats inscrits, présents, admissibles et admis**

Profession	CONCOURS EXTERNE				CONCOURS INTERNE				CONCOURS EXTERNE SPECIAL			
	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Agent Fonction Publique Etat Autres Ministères	57	16	1	1	27	3	0	0	2	1		
Agent Fonction Publique Hospitalière	5	1	0	0	1		0	0				
Agent Fonction Publique Territoriale	52	12	0	1	25	8	0	0	2	2	0	0
Agent Non titulaire du MEN	154	68	4	2				0				
Assistant de conservation					17	3	0	0	2	2	1	0
BIBAS classe exceptionnelle					86	66	6	1	2	0	0	0
BIBAS classe normale					51	36	3	1	2	1	0	0
BIBAS classe supérieure					54	34	4	3				
Contractuel bibliothécaire autre administration					2	1	0	0	3	1	1	0
Contractuel Etablissement public MESR					4	2	0	0	5	3	1	0
Contractuel MEN					13	3	0	0	5	3	0	0
Contractuel MESR					17	13	0	0	12	7	0	0
Enseignant Titulaire MEN	91	32	4	2	31	4	0	0	10	3	0	0
Etudiant	272	106	10	3					1	0	0	0
Hors Fonction Publique / Sans Emploi	648	180	8	1					35	17	2	1
Non Enseignant Titulaire MEN	24	11	1	0								
Magasinier des bibliothèques					32	20	0	0	4	3	0	0
Personnels des bibliothèques	79	42	7	3								
Personnel B.I.A.T.S.S					14	6	1	0	1	1	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1382</b>	<b>468</b>	<b>35</b>	<b>13</b>	<b>374</b>	<b>199</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>86</b>	<b>44</b>	<b>5</b>	<b>1</b>

MEN : Ministère de l'éducation nationale - MESR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

#### 1.4.5. La répartition par académie

Les lauréats du concours externe proviennent de 8 centres d'examen (4 en 2020 et 2021) : Paris-Créteil-Versailles (5 admis), Lyon (2 admis), Clermont-Ferrand, Nantes, Nice, Normandie-Rouen, Rennes et Orléans-Tours (1 admis).

Au concours interne, les admis proviennent de 4 centres d'examen (4 en 2021, 2 en 2020).

La candidate admise au concours externe spécial provient du centre de Paris-Créteil-Versailles.

**Tableau 16 : Répartition par académies des candidats inscrits, présents, admissibles et admis**

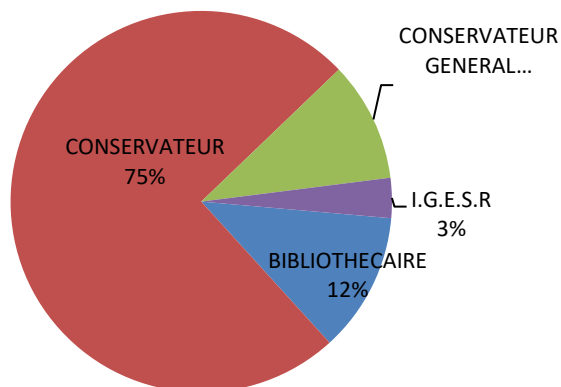
Académie	CONCOURS EXTERNE				CONCOURS INTERNE				CONCOURS EXTERNE SPECIAL			
	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
AIX MARSEILLE	46	12	0	0	17	9	0	0	1	1	0	
AMIENS	34	11	1	0	14	6	0	0	1	1	0	0
BESANCON	10	6	1	0	5	2	0	0	0	0	0	0
BORDEAUX	62	23	0	0	8	4	0	0	1	1	0	0
CLERMONT-FERRAND	25	13	2	1	6	4	0	0	1	0	0	0
CORSE	7	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRETEIL PARIS VERSAILLES	368	137	11	5	171	99	5	2	42	22	4	1
DIJON	26	9	0	0	7	3	0	0	0	0	0	0
GRENOBLE	33	11	0	0	7	5	1	0	1	1	0	0
LA GUADELOUPE	9	1	0	0	8	2	0	0	1	0	0	0
LA GUYANE	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
LA MARTINIQUE	14	4	0	0	1	1	0	0	2	0	0	0
LA NOUVELLE CALÉDONIE	2	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0
LA POLYNÉSIE FRANCAISE	3	0	0	0	0	0	0	0	4	4	0	0
LA RÉUNION	32	7	0	0	7	4	0	0	0	0	0	0
LILLE	76	21	0	0	12	7	0	0	0	0	0	0
LIMOGES	12	1	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0
LYON	93	40	7	2	13	8	3	1	0	0	0	0
MAYOTTE	5	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
MONTPELLIER	58	20	0	0	7	3	2	1	4	3	0	0
NANCY-METZ	37	13	0	0	2	2	0	0	3	2	0	0
NANTES	55	14	1	1	10	6	0	0	3	0	0	0
NICE	31	9	1	1	5	2	0	0	2	1	0	0
NORMANDIE - CAEN	32	14	0	0	5	1	0	0	1	1	1	0
NORMANDIE - ROUEN	37	10	1	1	7	1	0	0	1	1	0	0
ORLÉANS-TOURS	46	11	1	1	13	8	0	0	2	1	0	0
POITIERS	28	15	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
REIMS	24	9	0	0	8	4	1	1	2	1	0	0
RENNES	72	21	3	1	9	3	0	0	6	1	0	0
STRASBOURG	44	13	0	0	18	8	2	0	2	1	0	0
TOULOUSE	60	20	4	0	9	6	0	0	4	1	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1382</b>	<b>468</b>	<b>35</b>	<b>13</b>	<b>374</b>	<b>199</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>86</b>	<b>44</b>	<b>5</b>	<b>1</b>

#### 1.5. Le jury

Les membres du jury, au nombre de 59 (35 femmes, 24 hommes) ont été nommés par un arrêté du 13 janvier 2022.

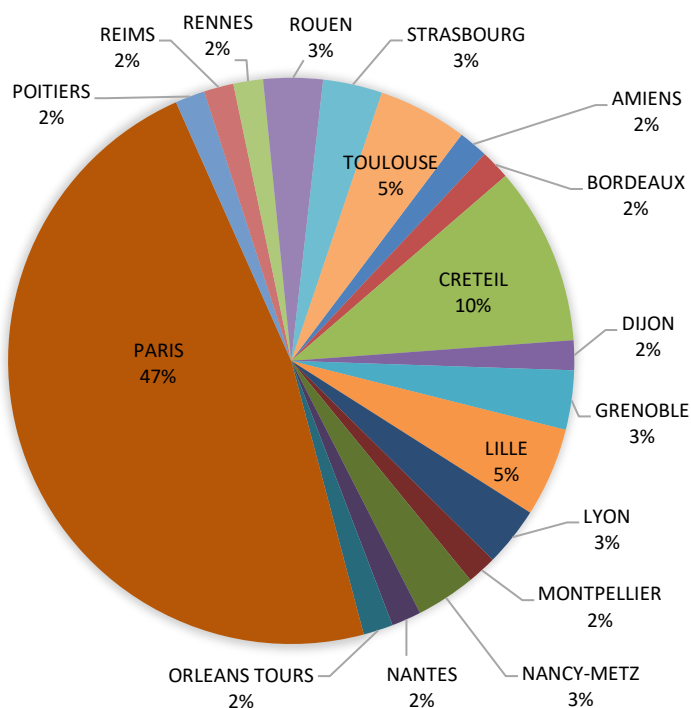
Il comprenait, outre les 2 IGÉSR, président et vice-président, 6 conservateurs généraux, 44 conservateurs des bibliothèques et 7 bibliothécaires. Hormis les deux IGÉSR, 45 d'entre eux étaient en fonction dans un établissement d'enseignement supérieur, 17 dans un établissement relevant de la culture (administration centrale, BnF, BPI, bibliothèques de collectivités territoriales).

**Figure 5 : Répartition des membres du jury par corps (session 2022)**



34 jurés venaient de Paris ou de l'Île-de-France, 25 d'autres régions.

**Figure 6 : Répartition des membres du jury par académie (session 2021)**



Parmi ces 59 membres, 12 ont siégé aux épreuves orales d'admission, répartis en 4 commissions de 3 personnes.

La coordination des différentes épreuves écrites a été prise en charge par :

- Benjamin Gilles, conservateur, directeur du SCD de l'université d'Amiens-Picardie, pour l'épreuve écrite de note de synthèse des concours externe et externe spécial ;
- Clément Oury, conservateur, directeur-adjoint de la direction des bibliothèques et de la documentation, Museum national d'histoire naturelle, pour l'épreuve écrite de composition du concours externe ;

- Frédérique Joannic-Seta, conservatrice générale, directrice du SCD de l'université Rennes 2, pour l'épreuve écrite d'étude de cas du concours interne.

La préparation des épreuves orales a été assurée par Pierre-Yves Cachard, Carole Letrouit, Benjamin Gilles, Frédérique Joannic-Seta, Clément Oury.

Les membres du jury ont participé aux délibérations réglementaires. Les réunions suivantes ont été organisées à Paris :

- le 10 septembre 2021 : réunion du directoire pour l'élaboration des sujets ;
- le 28 janvier 2022 : réunion du directoire pour le choix des textes d'oraux;
- le 22 mars 2022 : réunion du jury : présentation des concours, organisation de la correction des épreuves écrites, établissement des barèmes de correction, rappel des modalités techniques d'utilisation du logiciel de correction en ligne ;
- le 22 avril 2022 : bilan des épreuves écrites, délibérations pour l'admissibilité ;
- du 16 au 19 mai 2022 : épreuves orales d'admission, délibérations et bilan de la session.

## 2. Épreuves écrites d'admissibilité<sup>12</sup>

### Remarques générales concernant l'ensemble des épreuves écrites

Les correcteurs avaient pour consigne, comme les années précédentes, de sanctionner les défauts de présentation générale (mauvaise lisibilité de l'écriture, ratures et/ou blancs en trop grand nombre) ainsi que les fautes d'orthographe et de syntaxe. En cas de cumul des défauts au titre de la présentation, de l'orthographe et de la syntaxe, la baisse de la note pouvait atteindre un maximum de 7 points sur 20.

### 2.1. Concours externe

#### 2.1.1. Note de synthèse

##### Données d'ensemble

Durée : 4h ; coefficient : 3

4 pages maximum

Sur 1 382 candidats inscrits, 468 se sont présentés à cette épreuve, soit 33,9 % des inscrits, proportion légèrement supérieure à celle de 2021 (32,8 %) mais inférieure à celle de 2020 (35,1 %). 3 ont remis une copie blanche, 40 ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5 (soit un chiffre légèrement supérieur à celui de l'an passé : 32 en 2021).

La moyenne générale est de 9,47, un peu inférieure à celle de 2021 (9,77).

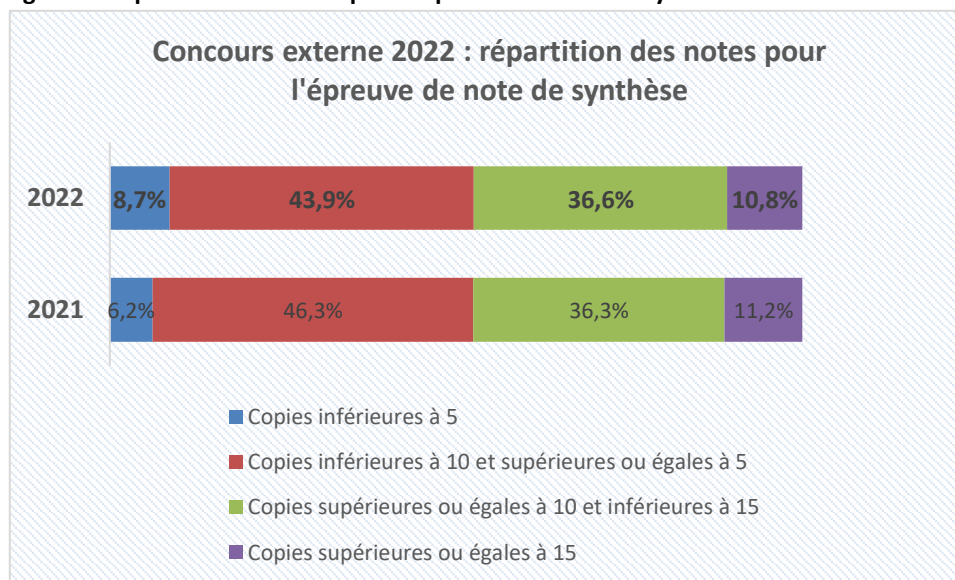
Si l'on enlève 2 copies, considérées comme blanches à la correction, les notes se répartissent entre 1 et 18.

---

<sup>12</sup> Voir les sujets en annexe.

219 copies (47,4%) ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 (47,5 % en 2021). On note un pic entre 7 et 10 (151 copies). 50 copies ont obtenu une note supérieure ou égale à 15, et 27 se dégagent particulièrement avec des notes situées entre 16 et 18.

**Figure 7 : répartition des notes pour l'épreuve de note de synthèse du concours externe**



La répartition des notes est assez similaire à celle de la session précédente, avec toutefois une proportion plus importante des copies très faibles.

### **Sujet du dossier : S'abstenir**

#### **Présentation du dossier et des thèmes abordés**

Le dossier proposé aux candidats est constitué de 7 documents. Il compte un peu plus de pages (29) que le dossier de la précédente session. Sujet d'actualité au regard des enjeux électoraux de l'année 2022 (élections présidentielles et législatives), le thème ne devait pas manquer d'inciter les candidats, dans leur introduction, à contextualiser le dossier. Un seul texte (J.-P. Sartre, « Élections, piège à cons ») présente un niveau de lecture relativement complexe et exige un niveau de connaissance des institutions et mécanismes politiques de la Ve République. Les textes les plus importants ne sont pas forcément positionnés parmi les premiers dans l'ordre du bordereau. L'article de A. Muxel (texte 3), de G. Rouet (*Cahiers Sens public*, texte 4) et de A. Garrigou (texte 6), qui ont un contenu très riche et très développé, apparaissent tardivement. Parmi les premiers textes, l'article extrait des *Cahiers Sens public* (texte 4) est celui qui balaie le plus de thèmes que l'on retrouve dans les autres documents. Il donne les axes forts du dossier (analyse des différents ressorts de l'abstention, significations politiques du phénomène, figures de l'abstention, remèdes).

Les textes s'intéressent au rapport entre le fonctionnement de la vie démocratique, le vote et la non-participation électorale. Ils abordent la question de l'abstention et de sa signification, discutent des causes et des profils des abstentionnistes et proposent des solutions à la non-participation électorale. Le dossier est construit de manière immersive : les deux premiers textes posent la question, avec des réponses radicalement opposées, du sens du vote. À partir du texte 3, la question de l'abstention (significations, profils, solutions) est abordée plus frontalement. Deux textes en particulier (textes 5 et 7) sont centrés sur les moyens de lutter contre l'abstention. Certains documents du dossier privilégient une approche plutôt sociologique et politiste, à l'image des textes 3, 4, 5 et 6. Ces quatre textes, respectivement rédigés par une directrice de recherche au CEVIPOF (centre d'études de la vie politique

française – Science Po), un chercheur en études européennes et quatre chercheurs en science politique, présentent une connaissance experte des mécanismes de l'abstention. Les autres documents se caractérisent plutôt par une approche intellectuelle et analytique du vote et de la participation électorale à l'image du texte de J.-P. Sartre et d'I. Garo, philosophe. Ce dossier donne une place importante à des intellectuels situés plutôt à gauche (J.-P. Sartre, I. Garo et A. Garrigou), ce qui se traduit au niveau des publications du dossier : *Lignes* est une revue de la gauche radicale et *Le Monde diplomatique* est un mensuel dans lequel la gauche antilibérale s'exprime souvent.

De ce fait, les deux premiers documents du dossier présentent des arguments idéologiques affirmés que l'on ne retrouve pas dans le reste des textes, soit parce qu'il s'agit d'articles de revues scientifiques (*Pouvoirs. Revue française d'études constitutionnelles et politiques*), de débat d'idées (*Cahiers Sens public*) ou d'un rapport officiel commandé par les services du Premier ministre (*Non-inscrits, mal inscrits et abstentionnistes*). Le choix chronologique des textes du dossier est très large (Le texte de J.-P. Sartre date de janvier 1973) mais il se focalise sur les années 2002-2009 qui représentent un moment intellectuel important dans l'analyse des causes de l'abstentionnisme et dans la soumission des propositions pour y remédier.

### **Analyse du dossier**

Le dossier débute par un texte critiquant fortement le principe du vote. Pour J.-P. Sartre, voter est un acte qui installe le pouvoir légal et réduit celui du peuple. En empêchant ce dernier de se regrouper, le suffrage universel atomise les individus. Contraint de s'en remettre à des partis qui confisquent le pouvoir et demandent à ce qu'on leur obéisse, le peuple abdique de la sorte son pouvoir légitime et refuse, par l'acte du vote, de constituer un groupe souverain qui n'a pas besoin de représentants. Le fait de voter maintient ainsi un état d'impuissance, où le citoyen n'a pas franchement le sentiment de peser sur les enjeux, ce qui explique, d'après A. Garrigou (texte 6) le détachement d'une partie du corps électoral. Le déplacement des centres de décision (de l'État vers l'économie, par exemple) conduit à un désintérêt des citoyens pour la chose politique et au sentiment que voter ou ne pas voter (docs 1, 3, 4 et 6) ne change finalement rien. J.-P. Sartre et A. Garrigou partagent ainsi l'idée que la démocratie indirecte est un leurre, une façade. Les arrangements politiques (manipulation des circonscriptions et choix du mode de scrutin qui pose la question de la légitimité évoqués dans le texte 1 et réinterrogés par G. Rouet au sujet de la valeur d'un scrutin comptant ¼ de votants) aggravent cette situation, que les médias nourrissent à coups de campagnes de communication (textes 1 et 6) au point de fabriquer une « théâtrocratie » (texte 4).

Comme le vote remplace une majorité par une autre, identique, dans laquelle le peuple ne se reflète pas, apporter son suffrage n'a pas plus de sens que de ne pas voter ou de s'abstenir. Si pour J.-P. Sartre, les élections sont à cet égard « un piège à cons », l'article de I. Garo est presque un exposé des arguments contraires. Voter reste d'abord, ainsi que le rappelle l'auteur, le moyen de choisir le meilleur des candidats. Renoncer à voter, par choix de « l'abstention chic » ou parce que la politique se fait en dehors des urnes (idée que l'on retrouve dans le texte 3 également) est un raisonnement qui présente deux failles. L'abstention est d'abord une pratique souhaitée par les classes dirigeantes, qui peuvent ainsi gérer la politique entre soi. Cet argument est également repris par G. Rouet dans le texte 4. Reprenant l'idée présente chez J.-P. Sartre d'un mythe de la souveraineté populaire, I. Garo tourne l'argument : la souveraineté populaire est un mythe quand les dominés se dessaisissent par eux-mêmes de leurs droits, pas quand le peuple confie sa voix à un parti (texte 1). Tant chez I. Garo que chez A. Garrigou, cette forme de dessaisissement revient à rétablir un suffrage censitaire consenti. Or, le vote est justement le moyen de participer à la reconstruction des forces sociales et politiques

porteuses d'une alternative. A. Muxel (texte 3) développe une idée sensiblement identique : le vote traduit une forme de réelle implication et d'engagement dans la vie politique. La seconde faille, pour I. Garo, réside dans l'essence du vote. Loin d'être une simple procédure délégataire (une abdication de son pouvoir dans le texte 1), il est une conquête populaire, une médiation et le don d'un mandat dont on attend qu'il soit respecté. Si tel n'est pas le cas, le pouvoir peut être repris par les citoyens par d'autres moyens, ce qui témoigne d'une évolution des normes de politisation (textes 2,3 et 4).

L'abstention est un phénomène en hausse depuis plusieurs années (textes 3 et 4). Elle tend à progresser chez les électeurs les plus éloignés de la politique, comme chez les plus impliqués, comme le notent A. Muxel, G. Rouet et A. Garrigou. Ces trois auteurs analysent les ressorts de l'abstention et remarquent son caractère protéiforme. A. Muxel et A. Garrigou distinguent deux profils d'abstentionnistes, mieux détaillés dans le texte 3 : les abstentionnistes hors du jeu (couches populaires, faible insertion sociale, refus du système politique) et les abstentionnistes dans le jeu (jeunes, diplômés, dotés d'un sens politique, alternance du vote et de l'abstention). L'abstention est donc un phénomène actif (choix de ne pas exercer un droit) et passif (indifférence et désintérêt pour la politique) comme le souligne G. Rouet. Plusieurs facteurs (texte 3) participent à l'abstention : institutionnel (type d'élection), structurel (sociologie, niveau d'étude). D'autres déterminants sociologiques et politiques ont aussi été avancés par A. Lancelot et P. Bréchon (abstentionnisme antipoliticien) cités dans le doc.4 ou par les économistes (textes 3, 4 et 6), en termes d'analyse rationnelle ou non des comportements électoraux (déplacements, intentions).

Il est vrai que trois textes du dossier (textes 3,4 et 6) insistent sur la volatilité des électeurs. Ces derniers sont de plus en plus nombreux à faire montre de perplexité face aux choix possibles, parce qu'ils ne sont pas convaincus par les programmes (texte 3), parce que le système politique s'est transformé en une démocratie d'opinion (texte 4) ou parce que les centres de décision ont quitté le politique (texte 6). La participation électorale est bien sûr variable selon les élections (textes 3 et 4) : moins forte ou intermittente lorsque les enjeux paraissent lointains comme les élections européennes (3), elle connaît un engouement plus élevé quand il existe une proximité avec les candidats (scrutins locaux et présidence à la République) ou quand le nombre de scrutins par an n'est pas très élevé (4).

La volatilité de l'électorat est perçue par les auteurs des textes 3, 4 et 6 comme un signe de maturité politique dans la mesure où elle traduit une évolution des normes de politisation et une gamme de la « palette des outils démocratiques » (texte 3), ce que conteste I. Garo (texte 2). L'expression politique ne passant ainsi plus forcément par les urnes. Les formes de mobilisation ont changé (texte 3) ou une partie des citoyens attend qu'elles changent (texte 6). Le phénomène abstentionniste n'est pas analysé comme un risque pour la démocratie représentative, tant que la part des abstentionnistes hors du jeu n'augmente pas (texte 3). Il est vu comme le signe, chez G. Rouet, d'une évolution vers une démocratie d'opinion, opposée à la démocratie représentative, caractérisée par cette volatilité et par l'imprévisibilité des citoyens. Il est vrai que les conséquences de ce refus du jeu politique posent question lorsqu'un quart des votants (texte 4) seulement s'exprime et valide un choix politique pour tout le peuple. Mais, alors que l'acte électoral était déterminé jusqu'à récemment par le niveau de politisation des citoyens (texte 4) et par le niveau social, comme le rappelle I. Garrigou (texte 6) en s'appuyant sur les travaux de W. Burnham (la moitié de la population supérieure vote, la moitié inférieure s'abstient), l'abstentionnisme moderne brouille ces corrélations.

Et cela d'autant plus que l'injonction morale attachée au vote s'étiole (textes 3, 4 et 6). Le sentiment d'un devoir lié à l'intérêt général (notion remontant aux Lumières), appuyé depuis la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> par les manuels électoraux, les cours d'éducation civique puis des associations comme le Cidem (doc.6) pèse de moins en moins. Si l'abstention représente ainsi un écart avec la norme civique

(texte 3), le vote, quant à lui, ne doit pas être un moment fétichisé (texte 2). À l'exception de J.-P. Sartre qui appelle dans son texte à l'installation de la démocratie directe et de I. Garo qui propose de reprendre le pouvoir si le vote est détourné, les auteurs du dossier explorent des voies pour ramener les électeurs dans les isolements.

La première qui apparaît dans le dossier (texte 4), aussitôt rejetée, est l'obligation de voter. G. Rouet estime qu'imposer le vote fige le système en ne permettant plus de comprendre les raisons qui poussent à refuser de voter. En revanche, il défend les politiques éducatives en faveur du vote : éducation civique, éducation des jeunes à la citoyenneté, campagnes de sensibilisation au vote. Pour I. Garrigou, ces mesures incitent effectivement à s'inscrire mais pas à voter. G. Rouet détaille d'autres propositions (calendrier plus adapté, vote par correspondance, machines à voter). Ce sont des mesures comparables qui sont proposées par *Non-inscrits, mal inscrits et abstentionnistes* (texte 5). Les auteurs proposent de faciliter l'inscription de certaines catégories de populations empêchées (détenus, SDF...). Ils privilégient également une approche par segment de population (jeunes, personnes venant d'acquérir la nationalité française, gens du voyage) et insistent sur le rôle d'impulsion des pouvoirs publics. Ces mesures, qualifiées de techniques par l'auteur du texte 6, sont considérées comme des artefacts par A. Garrigou. Pour donner sens à la participation électorale et rendre le fonctionnement politique légitime aux yeux des citoyens, la moralisation de la vie politique (non-cumul des mandats, limitation du nombre de mandats) semble être plus pertinente. Dans tous les cas, ces propositions sont moins remises en question que le vote électronique (texte 7) dont l'expérimentation semble peu concluante. Si le vote électronique est avancé comme un moyen de remédier à l'abstention chez les jeunes ou comme une possibilité de voter depuis n'importe où, il présente néanmoins de nombreux écueils : faible assurance de l'identité du votant, risque de rupture de la confidentialité, dévalorisation/désacralisation du vote.

**Textes pivots (dont les idées principales et secondaires reviennent au moins 5 fois dans l'analyse du dossier) : 3, 4, 6**

**Problématiques du dossier :**

Pourquoi vote-t-on de moins en moins ?

L'abstentionnisme signifie-t-il la mort de la démocratie représentative ?

**Plan possible :**

(Ce plan est donné à titre indicatif, parmi d'autres possibles)

I) Le vote, une pratique dépassée

- a) Le vote, un acte inutile ?
- b) Une adhésion à l'acte électoral de moins en moins forte
- c) Formes modernes de l'abstention politique

II) Nouvelles pratiques démocratiques

- a) La volatilité électorale, un signe de vitalité démocratique
- b) Refonder le rapport à la politique
- c) Les mesures techniques et leurs limites



## **Remarques sur la méthodologie et la forme**

Dans l'ensemble, et à l'aune de la moyenne générale de l'exercice, l'épreuve de note de synthèse est comprise. Il est à noter tout de même qu'une proportion importante des copies font montre d'une maîtrise incomplète, voire d'une absence totale de maîtrise des attentes formelles relatives à l'épreuve. Ces lacunes expliquent qu'une partie importante des copies ne dépasse pas la note de 9/20.

La note de synthèse n'est ainsi pas une note de service : plusieurs copies contiennent encore un exergue et une adresse (Note de synthèse à destination de Mr, Mme ...) qui n'ont pas leur place et empiètent formellement sur la longueur de la copie. La note de synthèse n'est pas non plus une dissertation, où le candidat est évalué sur la qualité de son raisonnement, la richesse de ses idées et sa connaissance du sujet. Un nombre encore trop important de copies expose des idées qui ne sont pas contenues dans les textes du dossier. Le sujet sur l'abstention a ainsi donné à certains candidats l'occasion d'exprimer des idées personnelles dans la synthèse, ce qui est absolument à proscrire. En effet, l'ajout d'arguments extérieurs au dossier relève du hors-sujet et il est à ce titre sévèrement pénalisé. En revanche, la présence de références à l'actualité est fortement conseillée dans l'amorce de l'introduction. Elle permet de contextualiser le thème du dossier et y apporte des éléments de compréhension.

La note de synthèse n'est pas non plus un plan détaillé : dans plusieurs copies, les correcteurs ont noté que seules l'introduction et la conclusion étaient rédigées au détriment du corps de la synthèse réduite à une liste d'intitulés.

Les bonnes copies restent formellement celles qui font l'effort d'identifier les idées principales et secondaires du dossier et de les restituer dans une synthèse organisée et rédigée, sans faute d'orthographe et d'expression, mettant en relation les arguments des 7 textes, intégrant l'importance de chacun d'entre eux au sein d'un plan équilibré et respectant la limite des 4 pages fixées par l'épreuve. Cette année encore, plusieurs copies n'ont pas respecté cette limite, atteignant parfois jusqu'à 7 pages. Ces copies ont été sanctionnées en conséquence, jusqu'à 7 points de moins cette année. Les synthèses de 3 pages ou moins doivent aussi alerter les candidats quant au niveau de restitution des idées principales et secondaires du dossier. Ces copies se caractérisent toujours par l'omission d'arguments principaux ou secondaires ou par un manque de développement et de mise en discussion des textes.

La citation des références du dossier est problématique dans de nombreuses copies. Le jury constate, cette année, que de nombreuses copies ne comportent aucune référence directe ou explicite aux textes utilisés. Cela donne l'impression que les candidats introduisent des idées extérieures à celles du dossier. Il est donc rappelé que, dans le corps de la synthèse, une mention explicite et claire au numéro de document ou à l'auteur doit être faite. Le candidat peut user d'expressions directes (nom de l'auteur, doc., texte...) et indirectes (L'auteur de, ...). Les textes ne doivent pas être présentés individuellement dans l'introduction, mais faire l'objet d'une analyse succincte, mettant en valeur les idées fortes et la nature des documents proposés. La note pouvant être lue indépendamment du dossier, les meilleures copies intègrent de manière fluide les mentions auteur-titre dans la logique de l'argumentation.

Le manque d'entraînement des candidats se remarque dans un nombre important de copies. Cette faiblesse donne dans le meilleur des cas une conclusion précipitée, dans le pire une note de synthèse écourtée voire amputée de tout un pan du développement quand elle n'est pas abandonnée après l'introduction alors même que le candidat disposait d'une aisance à l'écrit. Acquérir la méthode de la

note de synthèse est une chose, s'entraîner à faire des devoirs blancs en est une autre. Cinq à six notes en entraînement préalable ne sont pas de trop pour aboutir à un résultat probant.

**Le résultat n'en sera que meilleur si les candidats disposent d'une maîtrise de l'orthographe et de l'expression écrite à la hauteur des attentes d'un concours de la fonction publique.** D'une session à l'autre, le rapport de jury n'a de cesse d'insister sur la présence de ces lacunes et sur le fait qu'elles pénalisent lourdement les candidats. **D'une session à l'autre, ces recommandations ne sont pas prises en compte.** Pourtant un travail sur la maîtrise de la langue permettrait à ces candidats qui ont parfois au départ une note supérieure à la barre d'admissibilité en raison de la qualité de synthèse, d'éviter de se voir ôter jusqu'à 5 points et de se retrouver ainsi recalés.

### **Compréhension et traitement du sujet**

Le sujet de la note de synthèse amenait cette année les candidats à s'interroger sur la notion d'abstention. Si les grands enjeux (profils d'abstentionnistes, mesures techniques) ont plutôt été bien dégagés et bien restitués, les candidats ont eu des difficultés à apprécier la nature et la valeur des textes. Certaines copies n'ont ainsi pas bien analysé le texte de Jean-Paul Sartre. Placé en première position du dossier, l'article devait permettre aux candidats de questionner le rapport entre la démocratie et le vote. Faisant écho aux arguments développés par d'autres auteurs (I. Garo et A. Garrigou notamment), sa valeur et son contenu ont trop souvent été esquivés. La nature polémique ou engagée de certains textes n'a ainsi pas toujours été appréhendée. Cet écueil explique en partie le nombre assez notable de copies moyennes. Il est ainsi nécessaire de rappeler aux candidats de bien prendre, en début d'épreuve, un temps d'analyse du sujet, de bien définir les termes de celui-ci et d'appréhender la nature des différents textes qui composent le bordereau. Le jury souligne à ce titre que les meilleures copies ont pris soin, dans l'introduction, de poser les termes du sujet et de réaliser une courte analyse du dossier et des textes (nature, orientations...).

Le manque d'analyse du dossier s'est traduit au niveau du traitement de la note et de la problématisation d'ensemble. Beaucoup de copies n'ont pas abordé les idées les plus complexes du dossier, se contentant au mieux de quelques allusions, au pire d'en faire l'impasse. Le sens du vote, pourtant abordé par plusieurs auteurs du dossier, a ainsi très souvent occulté. D'autres ont placé au cœur de la problématique des thèmes secondaires les conduisant à rédiger une note articulée autour d'un plan incomplet en deux parties distinguant les constats et les mesures techniques. Ces thèmes ne constituent pourtant pas les problématiques centrales. Cela démontre une fois de plus que l'appréciation relative des différents documents du dossier n'est pas assez maîtrisée. Ainsi, de nombreux candidats se sont trop attachés aux documents demandant une lecture peu ardue (texte de G. Rouet et C. Braconnier, par exemple) mais plus faibles en termes de contenus. Ce prisme de lecture a eu comme conséquence de rendre plus difficile la mise au jour des idées des autres textes et leur mise en relation avec les autres documents du corpus.

Cette faible problématisation prend généralement place dans une introduction qui s'efforce au mieux d'accrocher très maladroitement le sujet (« Que ce soit en France ou en Allemagne, durant l'Antiquité ou même aujourd'hui, les élections sont la marque de la démocratie. ») au pire de commencer par la problématique du dossier. Il est donc rappelé que le sujet et ses termes doivent être analysés en quelques lignes avant que la problématique ne soit posée. Il est fortement conseillé aux candidats d'introduire le sujet en quelques lignes au moyen d'exemples pris parmi leurs connaissances ou dans l'actualité. Il est également recommandé de conclure la synthèse, en reprenant les idées principales du dossier et, éventuellement, à proposer une sortie à la conclusion.

Les copies notées en-dessous de la moyenne font chacune montre, à des degrés variables dont la note attribuée s'est faite le relai, d'une compréhension partielle voire partielle (certaines développant des opinions personnelles en lieu et place d'une synthèse dynamique) des idées comprises dans le dossier et des problématiques posées. Les écueils les plus communément rencontrés sont : rédiger des contre-sens, voire se tromper de sujet (en particulier : explorer prioritairement voire exclusivement la problématique des formes de l'abstention, sans s'intéresser aux diverses causes) ; recenser les idées du dossier de manière lacunaire (ne pas avoir pris note d'enjeux importants du dossier, et ne pas les restituer) ; juxtaposer les idées repérées dans le dossier, sans les mettre en perspective, cette pratique étant souvent combinée à un manque de recul ou de nuance dans l'exposé des idées.

Les copies situées entre 10 et 13 témoignent d'une meilleure compréhension du sujet, du dossier et de l'exercice : les idées du dossier sont dans l'ensemble correctement identifiées et restituées par les candidats, dans des copies construites comme des notes de synthèse, mais à un stade d'appropriation de l'exercice encore assimilable à un tâtonnement. La marge de progression de ces candidats porte sur la capacité à hiérarchiser les idées figurant dans le dossier, en distinguant idées principales et secondaires. Ces candidats doivent encore progresser dans leur capacité à problématiser, contextualiser, mettre en regard les idées les unes par rapport aux autres et à faire preuve de qualités rédactionnelles : « ce qui se conçoit bien s'énonce clairement ».

Les copies supérieures à 14 marquent un palier supplémentaire atteint dans la maîtrise de l'exercice, appliqué au sujet du dossier. Ces copies se distinguent par leur qualité de restitution et d'agencement des idées-clés du dossier, la qualité de la problématisation et la fluidité de l'expression. La complexité du corpus est parfaitement exploitée et ces candidats sont parvenus à très bien identifier les textes pivots. Le jury tient ici à rappeler l'importance, dans la phase de lecture du corpus, de mener une analyse typologique des textes proposés, pour distinguer un rapport comme *Non-inscrits*, d'un texte extrait d'une publication académique, monographie comme périodique, d'un article d'une revue d'opinion : cette typologie constitue un bon indice pour mesurer l'importance relative d'un texte particulier du corpus.

### **2.1.2. Composition**

#### **Données d'ensemble**

Durée : 4 heures ; coefficient : 2.

Le nombre de candidats présents à cette deuxième épreuve écrite (446) était inférieur de 22 à ceux présents à l'épreuve de note de synthèse, et représentait 33,9 % des inscrits (31,6 % des inscrits étaient présents à cette épreuve en 2021).

2 candidats ont remis une copie blanche.

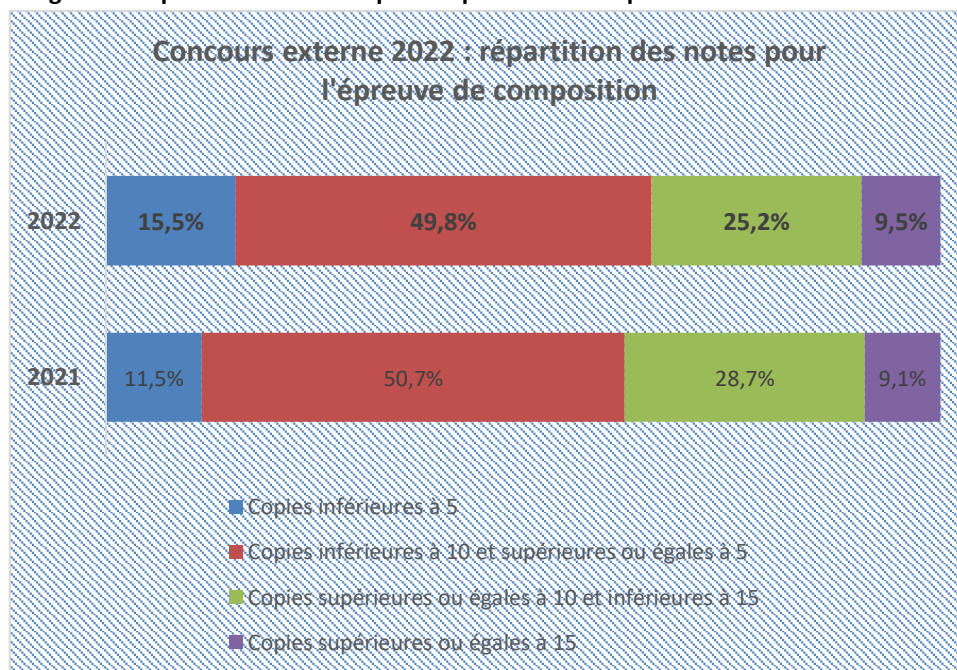
69 copies ont reçu une note éliminatoire soit 15,5 % des copies corrigées (11,49 % en 2021, 13 % en 2020).

La moyenne générale était de 8,61, un peu inférieure à celle de 2021 (8,89).

La note maximale a été 19, la note minimale 0,5.

194 copies (soit 43,7 %) ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 (37,8 % en 2021, 33,2 % en 2020). 42 copies ont obtenu une note égale ou supérieure à 15 (46 en 2021, 45 en 2020). On note un pic de notes entre 6 et 8 (102 copies).

**Figure 8 : répartition des notes pour l'épreuve de composition du concours externe**



La proportion de notes éliminatoires a fortement augmenté cette année, la part des notes supérieures à la moyenne étant par ailleurs plus faible.

### **Sujet de la composition : Le numérique, un espace de liberté ?**

Bien que ce sujet porte sur une thématique assez souvent présente aux concours de bibliothèque (le « numérique »), il ne semble pas avoir particulièrement inspiré la majorité des candidats, ce que manifeste une moyenne générale plus basse que les années précédentes. Il est possible que la dimension politique du sujet, impliquée par l'usage du terme « liberté », les ait déroutés.

Cette difficulté s'est aussi marquée par une plus grande proportion de copies éliminatoires. Certes, on note une diminution du nombre de copies complètement blanches – personne n'étant totalement ignorant du sujet du numérique ; mais le pourcentage de copies hors sujet a considérablement augmenté. Certaines se sont concentrées sur la seule dimension culturelle du numérique ; ou pire, ont proposé un exposé sur le numérique en bibliothèque, sans prendre en compte les spécificités du sujet. Notons enfin l'existence, dans l'ensemble des copies ayant reçu des notes éliminatoires, de productions dont l'orthographe ou la syntaxe étaient totalement défailtantes.

Si l'on s'intéresse aux autres copies, on constate que le cadre de l'exercice est plutôt bien compris. La forme est généralement respectée, avec une introduction, une conclusion, deux à trois parties ; il y a, à la fin de l'introduction, une problématique et une annonce du plan. La problématique, pourtant, se résume trop souvent à une reprise à l'identique du sujet (du type : « On pourrait se demander, en définitive, en quoi le numérique est un espace de liberté ? »). On rappelle que la problématique permet de choisir un angle d'approche sur le sujet, permettant idéalement un regard original. C'est d'autant plus important avec des sujets comme celui qui était proposé, où la difficulté est moins de trouver des exemples, que de les agencer dans un discours construit.

L'autre défaut récurrent que l'on trouve dès l'introduction (à l'instar des années précédentes), est l'absence de définition des termes du sujet, ou une définition trop peu poussée. Le « numérique » est résumé à l'internet ou au web ; plus ennuyeux, la « liberté » est parfois comprise comme un simple « champ du possible » : de ce point de vue, le numérique, qui permet de faire plus de choses, accroît ainsi la « liberté » de chacun. La liberté est pourtant un concept qui a fait l'objet d'innombrables débats philosophiques, juridiques et politiques, qui mériteraient d'être mobilisés ! Considérer par exemple, comme le fait une copie, que le numérique offre la « liberté » de renouveler à distance l'emprunt d'un livre en bibliothèque, c'est avoir une approche très prosaïque de la liberté. Sans surprise, une absence de définition critique des termes du sujet mène à des problématiques inexistantes ou presque, et à des copies très plates, du type « avantages et inconvénients du numérique ». Les meilleures copies, au contraire, abordent les facettes variées du « numérique », et s'interrogent sur les différentes notions de liberté, en ne la présentant pas comme une évidence, mais comme un objectif et une valeur sans cesse réévalués et redéfinis.

Pour ce qui est du contenu des compositions, on déplore qu'il se limite parfois à des généralités, ou à la pratique numérique personnelle du candidat (usage de divers réseaux sociaux voire de jeux vidéo). Certaines copies, pourtant denses en apparence, se résument ainsi à un long catalogue d'outils et services numériques. L'actualité récente est souvent évoquée, à juste titre : il est vrai que la guerre en Ukraine, qui venait d'être déclenchée, offrait de multiples possibilités d'accroche et de réflexion (contrôle des médias, documentation des conflits contemporains...). Plus surprenant, le problème du cyber-harcèlement et ses conséquences funestes a été un des thèmes les plus fréquemment abordés, mais souvent de façon allusive (peu de cas précis évoqués, et des exemples rarement creusés au-delà de la traditionnelle dénonciation des « dangers du numérique »). À ce propos, il est rappelé qu'il est préférable de faire preuve de mesure dans les propos tenus. On déplore ainsi des jugements de valeur peu nuancés, voire des parallèles très douteux (la comparaison faite par une copie entre la *cancel culture* et la dénonciation des juifs sous le nazisme, par exemple). Enfin, un nombre insuffisant de copies donnaient des références précises, tirées de la littérature scientifique.

À rebours des remarques précédentes, les correcteurs ont souligné l'existence, cette année, d'un ensemble de copies de grande qualité à la « tête » du classement, notées entre 18 et 19. Leurs auteurs ont su proposer une définition de la « liberté », en soulignant son caractère protéiforme ; explorer toutes ses dimensions – politique, économique, culturelle... – et construire un plan qui rendait compte des tensions entre les diverses aspirations à la liberté dans l'espace numérique, tout en apportant des exemples tirés de contextes variés et originaux, assortis de références précises. Notons enfin que la quantité n'est pas toujours gage de qualité, surtout sur un tel sujet, et que des copies relativement courtes (4-5 pages) ont pu être appréciées, même si leur taille limitée ne leur a généralement pas permis de traiter en profondeur les différents thèmes abordés.

## 2.2. Concours externe spécial : note de synthèse

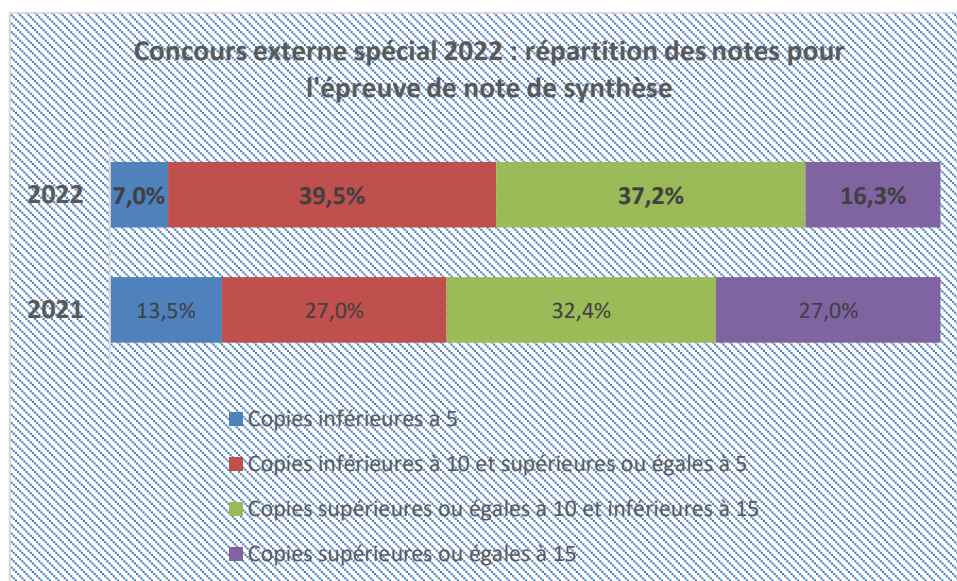
**Durée : quatre heures ; coefficient 3.**

L'épreuve de note de synthèse est la même que celle du concours externe. 51,2 % des inscrits ont composé (38,14 % en 2021, 48,45 % en 2020). 1 candidat a rendu de copie blanche. La moyenne générale a été de 10,07, un résultat très proche de celui de l'année dernière (10,11 en 2021, 9,42 en 2020) et supérieure à celle constatée cette année pour le concours externe (9,47).

La note maximale a été 17, la plus basse, 2.

17 copies (39,5 %) se situent entre 5 et 9 inclus et seules 3 copies sont notées à moins de 5 (7 %) et sont donc éliminatoires (13,5 % en 2021). 19 copies (44,2 %) ont obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne, 7 ont obtenu une note égale ou supérieure à 15.

**Figure 9 : répartition des notes pour l'épreuve de note de synthèse du concours externe spécial**



### Observations du jury

Les observations et les recommandations formulées par le jury concernant la note de synthèse du concours externe s'appliquent aux deux concours.

### 2.3. Concours interne : étude de cas

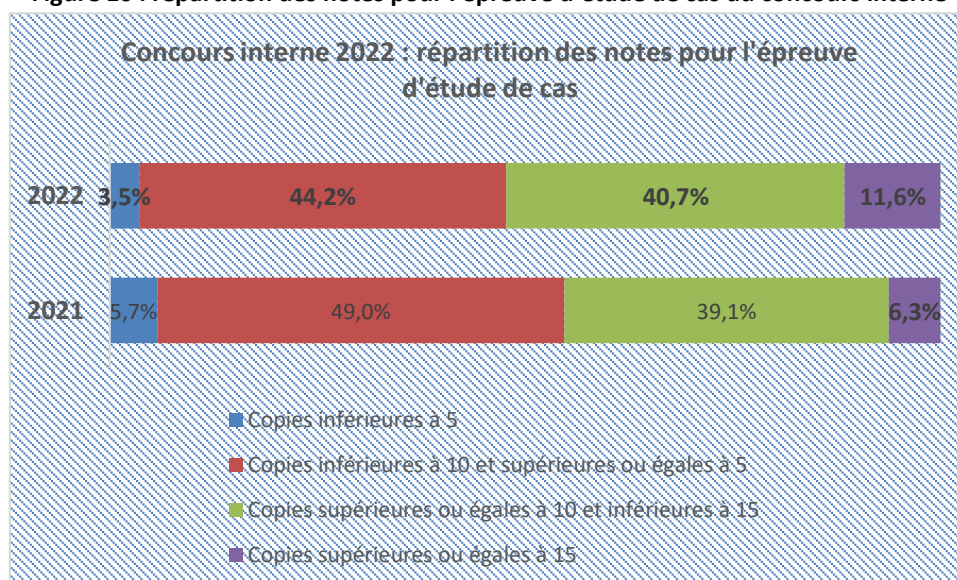
Durée : 4 heures ; coefficient 4.

199 candidats, soit 53,2 % des inscrits ont composé (47 % en 2021). Aucun n'a rendu de copie blanche. La moyenne générale est de 10,28, supérieure à celles de 2021 (9,8) et 2020 (9,2).

La note maximale a été de 18,5, la plus basse de 1. Si 88 copies (49%) se situent entre 5 et 9 inclus et 7 copies sont notées à moins de 5, soit 3,5 % des copies (6 % en 2021) et sont donc éliminatoires, 91 copies (45,7 %) ont obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne, dont 23 avec une note égale ou supérieure à 15 (12 en 2021).

Les copies sont ventilées assez régulièrement de 5 à 15, avec cependant 1 pic très net entre 8 et 11 (65 copies).

Figure 10 : répartition des notes pour l'épreuve d'étude de cas du concours interne



La session se caractérise par moins de notes éliminatoires et une proportion plus importante d'excellentes copies, avec plus de la moitié des copies supérieures à la moyenne.

#### Rappel de la nature de l'épreuve

L'arrêté du 11 juin 2010 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des bibliothécaires décrit l'épreuve d'admissibilité du concours interne comme une "Étude de cas portant sur les aspects de la gestion d'une bibliothèque ou d'un réseau documentaire, à partir d'un dossier de douze pages maximum présentant le cas à étudier".

Cette épreuve conduit le candidat à se mettre en situation en tant que bibliothécaire, c'est-à-dire comme cadre A de la fonction publique. Elle est le reflet de la compréhension par le candidat de la nature des structures documentaires, de l'intégration de celles-ci dans un environnement institutionnel plus large, mais aussi de la conscience du candidat des missions de son établissement et de son rôle et de ses responsabilités au sein de celui-ci.

Le candidat doit pouvoir s'appuyer sur une connaissance théorique, mais aussi sur la compétence acquise dans l'exercice de ces fonctions, puisque cette épreuve est destinée aux candidats internes.

L'étude de cas ne constitue ni une composition, ni une note de synthèse. À ce titre, les candidats doivent prendre garde à ne pas résumer, même adroitement, les documents du dossier qui accompagnent le sujet. Ceux-ci ont pour unique objet de les aider à définir plus rapidement l'étendue et la signification des termes du sujet et à construire leur réflexion dans un laps de temps très contraint. Ils sont un point de départ et ne peuvent constituer l'aboutissement de leurs propositions, qui doivent être correctement contextualisées.

#### **Compréhension du sujet**

Cette année, le sujet invite le candidat à définir la procédure interne de traitement des dons de son SCD, de la réception des dons à leur valorisation. Contrairement à l'an passé, ce n'était pas une note méthodologique pour l'élaboration d'un document mais bien le document lui-même qui était attendu.

Le sujet précisait dans son énoncé un certain nombre d'éléments de contexte dont il convenait de tenir compte et que le correcteur s'attendait à retrouver dans la copie, a minima dans une contextualisation initiale portée par l'introduction :

- La demande était celle de l'élaboration d'une procédure de traitement des dons : le sujet précisait bien que cette procédure était la version interne et non la charte des dons mise à la disposition des usagers : il était donc attendu une prise en compte de ces dons sous un angle très opérationnel, pour l'ensemble des personnels qui seront impliqués à un moment ou à un autre du don. Toutefois, une ouverture en conclusion sur l'opportunité de décliner cette procédure en une charte publique des dons ou la référence à celle-ci, comme document existant pour fixer les critères d'acceptation du don, pouvait être la bienvenue. Le sujet incitait également à balayer la totalité de la chaîne de traitement du don de la réception de la demande à la valorisation. Les textes proposés permettaient de fait d'attirer l'attention du candidat sur les différentes étapes. La procédure était en outre liée aux traitements des dons. Le terme était à prendre au sens large d'acquisitions non onéreuses, incluant donc legs, dépôts et dations : il était attendu du candidat qu'il ait en tête, voire qu'il puisse définir ces différentes modalités juridiques à un moment de sa copie.
- Le sujet s'appuyait sur un cas d'usage très précis : celui d'un professeur de l'université dont relève le SCD, ce qui implique un lien fort à une communauté et une résonance disciplinaire très probable. La typologie des documents présentée dans le sujet doit amener le candidat à interroger également la politique documentaire de son établissement, mais aussi la politique de traitement bibliographique : le SCD a-t-il ainsi vocation à conserver les archives, *a fortiori* des enregistrements sonores, dispose-t-il du personnel formé pour les traiter? Le stockage des documents dans un garage, loin d'être un détail anecdotique, devait interroger l'état physique des documents et leur éventuelle contamination ; cela impliquait probablement également un accès malaisé aux documents lors des étapes initiales de découverte du don.

Il était globalement attendu du candidat qu'il ait conscience des enjeux liés à cette procédure, à la fois pour consolider juridiquement l'entrée de ces documents dans les collections du SCD, mais aussi pour en estimer le coût de traitement et de valorisation, la charge de travail pour les équipes, en regard de la valeur documentaire du don. Une partie des enjeux de la procédure de don était ainsi de donner au SCD les outils pour justifier son choix d'accepter, mais aussi de refuser un don face aux donateurs. C'est sur ce point précis que devait porter la réflexion sur l'adéquation des moyens aux objectifs. Il était attendu du candidat qu'il soit pleinement conscient qu'une acquisition, même si non-onéreuse, n'est pas pour autant gratuite.

L'écueil le plus fréquemment constaté dans de nombreuses copies a été, soit de produire une note méthodologique pour élaborer la procédure, soit de rédiger une charte des dons, certains candidats hésitant entre les trois types de documents, ce qui a amené à des copies mal équilibrées, avec des parties parfois très largement hors sujet. S'il était souhaitable de rappeler de façon liminaire le contexte et les conditions d'élaboration de cette procédure, en signalant les personnels impliqués dans sa rédaction, ce rappel ne pouvait constituer qu'une partie réduite de la copie, de même pour la charte des dons, dont la complémentarité avec la procédure interne pouvait être soulignée. Les bonnes copies sont celles qui ont été capables de bien distinguer ces trois niveaux de documents et de les articuler entre elles.

Par ailleurs, les candidats n'ont pas toujours su quoi faire du cas d'usage : parfois son traitement particulier a été privilégié au détriment de la description d'une procédure généralisable à tout type de don ; dans d'autres cas au contraire, il n'y a eu aucune exploitation des éléments présents dans le sujet,



ce qui a pu conduire à l'oubli d'éléments intéressants (état du don après son stockage en garage par exemple). Dommage aussi que la présence des archives professionnelles ait été souvent oubliée (ou sciemment omise car peut-être moins maîtrisée) et, plus largement, qu'il n'y ait pas une réflexion un peu poussée sur la typologie des documents exprimée dans le sujet : on ne traite pas avec la même problématique un don de livres, de périodiques ou d'archives et il n'est pas toujours adroit, comme l'ont fait certains candidats, de chercher à s'en sortir en indiquant que les travaux universitaires n'avaient pas leur place dans une bibliothèque universitaire.

En synthèse, le sujet, tel qu'il est formulé, comporte de nombreux éléments de contexte qu'il importe d'appréhender pour une bonne compréhension des enjeux : on ne saurait trop conseiller aux candidats de le lire tout aussi attentivement que le dossier d'accompagnement.

Celui-ci était constitué cette année de cinq documents. Le texte 1 était un extrait de la charte des dons de 2016 de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations. Il permettait de dégager un certain nombre de critères d'acceptation d'un don et identifiait des traitements différenciés en fonction de la volumétrie des propositions. Le texte 2 consistait en un extrait du *Guide de gestion des documents patrimoniaux à l'attention des bibliothèques territoriales* : il abordait les différentes formes de dons, en rappelant la nécessité de définir formellement les conditions d'acceptation du don. L'extrait du mémoire de DCB 15 de Geoffrey Haraux, *Dons, legs et dépôts à la bibliothèque municipale de Lyon (1950-2010)* permettait de poser les enjeux du don à l'échelle d'une structure documentaire, entre rayonnement et charge pour l'établissement, angle également présent dans le quatrième texte, le compte-rendu, rédigé par Caroline Rives pour la revue *Bibliothèque(s)* de la journée annuelle 2014 de l'association Bibliopat, intitulée « À prendre ou à laisser ? ». Enfin, l'extrait du mémoire de DCB 2003 de Jean-François Lutz, *Dons et legs à la Bibliothèque municipale de Lyon, 1850-1950* s'attachait à la valorisation des dons.

Ce corpus a été inégalement exploité : la copie de certains candidats relevait parfois plus de la note de synthèse que de l'épreuve du cas d'usage, tandis que d'autres passaient sous silence les éléments qui constituaient le point fort d'un des textes proposés. Cela a beaucoup été le cas pour le texte 2, qui a été sans doute le moins exploité. C'est d'autant plus dommage que la quasi-totalité des actions ou des questionnements attendus se trouvaient à disposition du candidat attentif dans ce dossier d'accompagnement.

### **Traitement du sujet**

Aucun plan particulier n'était attendu. Les plans simples se sont révélés souvent les plus efficaces, pour exprimer les grands attendus de l'épreuve : enjeux/objectifs, actions, méthodologie, calendrier et moyens.

Les copies ont majoritairement suivi comme plan les différentes étapes de la procédure : 1/ De la proposition de dons à son acceptation ; 2/ Le traitement du don ; 3/ sa valorisation. Ce plan, s'il présentait l'avantage de la simplicité et le caractère très opérationnel attendu de la procédure, n'a cependant pas toujours permis aux candidats de peser les enjeux liés aux dons, ce qui a souvent occasionné, par effet de bord, des oublis significatifs dans les actions à mener, et notamment dans les modalités de refus - ou de réorientation- du don, ou dans ses conditions de mise à disposition du SCD et de ses publics. De même, et cela allait souvent de pair, dans l'introduction, il est important, non seulement de reprendre les éléments majeurs du sujet, mais aussi d'être capable d'énoncer une problématique, ce qui permet au correcteur de percevoir si les enjeux du sujet ont été identifiés et d'annoncer un plan auquel le candidat doit se conformer dans le corps de son texte.

Les acteurs de la procédure ont globalement été bien identifiés, à leur bon niveau d'intervention dans la chaîne de traitement. Les bonnes copies ont souvent été celles qui ont été capables d'évoquer à bon escient les acteurs de la communauté universitaire, autres que ceux du SCD : service juridique, pour l'élaboration de la convention, instances de l'université, et notamment le Conseil d'administration pour la signature de celle-ci - même si le conseil documentaire est rarement cité - , services logistiques pour le transfert des collections, services d'action culturelle et de la communication, pour la valorisation du don.

Les principales actions de la procédure ont été, elles aussi, identifiées et s'articulent en général logiquement entre elles. On notera cependant un manque de réalisme de la part de certains candidats qui n'ont pas toujours interrogé suffisamment la soutenabilité - ou l'intérêt de leurs propositions. Faut-il ainsi transférer le don dans les locaux du SCD avant d'avoir pris la décision de l'accepter ? Si on peut évidemment demander une liste précise, avec ISBN et date de publication au donateur, est-il réaliste de fonder sa décision d'acceptation sur ce seul document ? Même s'il est important de garder la provenance du don, faut-il pour autant écrire le nom du donateur à la main dans chacun des ouvrages ? En matière de valorisation, la numérisation systématique du fonds est-elle possible et même justifiée ? Les candidats auraient pu éviter la plupart de ces écueils à la fois en distinguant un traitement courant des "petits" dons et celui de dons plus volumineux et en se rappelant que les dons patrimoniaux, pour lesquels une bibliothèque pourrait légitimement engager des dépenses de restauration, ne constituent pas le quotidien des propositions de dons d'un SCD. La bonne procédure a souvent été celle qui permettait d'adapter les forces disponibles, la capacité à traiter et à intégrer dans les espaces de la bibliothèque, les budgets mobilisables en fonction de l'intérêt du fonds pour la communauté universitaire, en se posant la question du calendrier de mise en œuvre (qui n'est pas toujours hélas "dans les meilleurs délais" comme semblent le penser certains candidats).

Parmi les points qui ont été souvent mal traités par les candidats, on signalera en particulier celui de l'inscription à l'inventaire des collections. Si tous les candidats ont bien identifié une étape de catalogage, en se posant plus ou moins de questions sur le niveau de traitement à adopter, très peu ont distingué clairement du signalement bibliographique cette entrée à l'inventaire, qui marque pourtant l'appropriation légale par la bibliothèque des documents qui constituent ses collections. Le fait que cette inscription soit le plus souvent automatisée dans la procédure de catalogage, et non plus dans un registre distinct, a fait perdre conscience de sa réalité et de son importance légale.

### **Remarques sur la forme : orthographe, syntaxe et présentation**

Les correcteurs ont constaté cette année un niveau en orthographe en nette amélioration, de même que la syntaxe. Seules quelques rares copies ont fait l'objet de points de pénalités, que ce soit pour leur orthographe ou leur lisibilité. *A contrario*, certaines très bonnes copies se sont distinguées, non seulement pour leur fonds, mais aussi leur fluidité stylistique.

## **3. Épreuves orales d'admission**

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées du 16 au 19 mai 2022.

Compte tenu du nombre d'admissibles (35 au concours externe, 14 au concours interne, 5 au concours spécial), quatre commissions ont été constituées : une pour chaque épreuve des concours externes et internes, la commission chargée de l'épreuve de motivation professionnelle du concours interne auditionnant également les candidats admissibles du concours externe spécial.

### 3.1. Concours externe

Tableau 17 : Épreuves d'admission du concours externe : données chiffrées.

Entretien de motivation professionnelle	Admissibles	Admis
	35	13
Présents	34	13
Moyenne	12,34	14,42
Note minimum	6	11
Nombre de notes inférieures à 10	5	0
Note maximum	19	19
Entretien de culture générale	Admissibles	Admis
Moyenne	13,35	16,31
Note minimum	4	10,5
Nombre de notes inférieures à 10	7	0
Note maximum	19,5	19,5

#### 3.1.1. Entretien de motivation professionnelle

L'épreuve comprend deux étapes : dans un premier temps, avec une durée de dix minutes maximum, la candidate ou le candidat présente un commentaire critique d'un texte portant sur un sujet d'actualité lié au monde du travail et aux grandes problématiques managériales. Ces textes d'une longueur ne dépassant pas les deux feuillets, proviennent le plus souvent de la presse généraliste ou de revues plus spécialisées, concernant les collectivités locales ou des thématiques particulières (ressources humaines, culture managériale, etc.). Ce ne sont que très rarement des sujets se rapportant explicitement aux bibliothèques, mais ils peuvent très souvent en revanche être transposés dans les métiers de la documentation (la liste des textes retenus cette année figure à l'annexe 3). Alors que la session précédente avait été fortement marquée par les effets de la crise sanitaire sur le travail, cette session a permis de proposer un choix large de thématiques portant sur la fonction publique, le management d'équipe, les modalités de travail, la reconnaissance professionnelle, la parité salariale, etc.

D'une durée de vingt minutes, la seconde partie de l'épreuve consiste en un entretien entre le candidat et les membres du jury. Le jury s'appuie souvent sur le texte traité pour engager le dialogue et obtenir des éclaircissements sur le texte lui-même ou le commentaire qui en a été fait par le candidat. L'entretien s'élargit ensuite à divers autres sujets liés au parcours des candidats, à leur projet professionnel et à leurs connaissances des grands enjeux en matière de documentation et d'information scientifique et technique.

L'entretien de motivation professionnelle bénéficie d'un coefficient élevé, ce qui en fait une épreuve souvent décisive pour la réussite de ce concours. Il permet de mesurer les connaissances des candidats en matière d'organisation du travail et de gestion des ressources humaines, mais aussi d'apprécier leur curiosité professionnelle et leur capacité à replacer ces sujets dans le contexte des services de documentation et des établissements auxquels ils sont rattachés.

## Commentaire de texte

Cette session s'est caractérisée par une grande agilité de la plupart des candidats durant cette partie de l'épreuve : introduction bien construite et articulation du commentaire explicitée à travers une annonce de plan claire et bien suivie. Quelques candidats ont eu en revanche des difficultés à proposer un commentaire équilibré entre les différentes parties, dues à une maîtrise imparfaite du temps, mais aussi à une structuration du commentaire peu pertinente ou à une introduction beaucoup trop longue, conduisant certains candidats à renoncer à leur conclusion.

Il est important de rappeler qu'il n'est pas recommandé de transposer immédiatement les thématiques du texte dans le contexte des bibliothèques, au risque de proposer au final un commentaire proche du hors-sujet : il s'agit de montrer par cet exercice de commentaire la capacité des candidats à cerner les enjeux professionnels sous-tendus et leurs connaissances sur les grands dossiers d'actualité du monde du travail. Il est recommandé pour préparer solidement cette épreuve de lire régulièrement dans la presse généraliste les articles portant sur l'évolution des pratiques professionnelles de travail et les nouvelles tendances des organisations car ces thématiques font généralement l'objet de nombreuses publications pouvant apporter différents éclairages sur ces sujets. En revanche, il peut être pertinent, si le sujet le permet, de faire le lien en conclusion entre ces thématiques et le management en bibliothèque, ce qui offrira aux membres de la commission une transition parfaite avec l'échange qui suivra...

Si quelques commentaires ont été trop courts et montraient que les candidats avaient été peu inspirés par le texte proposé, la plupart d'entre eux ont bien su cette année encore respecter scrupuleusement les 10 minutes. La candidate ou le candidat dispose de 30 minutes avant son audition pour prendre connaissance du texte et construire son commentaire. L'utilisation de ses notes est autorisée durant l'audition, mais il faut veiller à ce que cette possibilité offerte ne fasse pas obstacle à la nécessaire fluidité de la présentation orale : quelques candidats ont semblé « prisonniers » de leurs notes et ont réalisé trop souvent une lecture à voix haute, parfois gênée par des difficultés rencontrées pour déchiffrer leurs annotations. La qualité de la prise de parole et la capacité à s'adresser sans note au jury font pleinement partie de l'appréciation portée sur la qualité du commentaire. Manifester un intérêt explicite pour les problématiques du commentaire influence également l'intérêt et la pertinence du commentaire, comme l'appréciation du jury. Quelques candidats ont paru peu inspirés par les textes proposés : cela peut se comprendre mais le matérialiser par un ton monocorde et une absence de prise de position par rapport aux questions soulevées par le texte nuit évidemment fortement à la première impression du jury et peut le conduire à interroger plus longuement ces candidats sur la thématique du commentaire. Rien n'interdit à un candidat d'être critique par rapport au texte qu'il commente, dès lors que ces propos sont mesurés, contrastés et argumentés. Cela témoigne d'une capacité de recul critique et de réflexion personnelle chez les candidats.

Signalons enfin deux écueils à éviter pour cette partie de l'épreuve, à nouveau repérés cette année parmi les candidats :

- Le texte proposé ne vient pas de nulle part : la source, la date de parution et l'affiliation de l'auteur peuvent orienter la manière dont est abordée la problématique. Il faut impérativement penser à situer brièvement dès l'introduction le contexte de production de l'article commenté.
- L'exercice du commentaire ne saurait se satisfaire d'une simple restitution littérale des idées du texte. Le jury a également lu ce texte : il n'est pas nécessaire de lui en fournir un résumé fidèle et encore moins une paraphrase : un point de vue est attendu ou à tout le moins une

aptitude à enrichir les idées avancées par l'auteur – sans toutefois s'en écarter - à travers des emprunts à d'autres sources d'information sur le sujet, des comparaisons ou des exemples bien choisis pour montrer sa bonne compréhension des enjeux soulignés par l'article, au-delà du seul propos des auteurs.

## **Entretien**

Cette seconde partie de l'épreuve permet au jury de mesurer la solidité du projet professionnel des candidats et de les placer dans des situations professionnelles courantes, destinées à vérifier leur capacité d'analyse d'une situation complexe en position de cadre, de gestion et de résolution de crise ou de maîtrise des fondamentaux en matière de management d'équipe. Il s'agit d'un concours externe. Il n'est pas attendu des candidats dans ce contexte une parfaite connaissance des techniques professionnelles et de l'organisation du travail en bibliothèque. Néanmoins, cette épreuve nécessite une préparation sérieuse et une curiosité professionnelle certaine. Si nombre de candidats ne semblaient pas avoir bénéficié d'une préparation dans un centre de formation aux concours, certains et certaines d'entre eux ont su travailler par d'autres moyens cet aspect.

Les profils des candidats admissibles présentaient cette année la même diversité que celle observée lors de la session précédente : contractuels en poste dans l'éducation nationale, agents de la fonction publique territoriale, candidats en reconversion professionnel exerçant dans le monde éducatif en qualité de titulaires ou de contractuels, demandeurs d'emploi ayant eu une expérience dans la chaîne du livre, étudiants de niveau Master ayant pris connaissance de cette profession à travers l'utilisation de la bibliothèque durant leurs études ou grâce à un contrat de monitorat en bibliothèques. Une proportion importante des candidats étaient également des personnels de bibliothèques, titulaires ou contractuels. Il est important de souligner le fait que l'ensemble de ces parcours individuels figurent dans les admis du concours, et que les personnels des bibliothèques ne sont pas les plus présents dans les réussites. La richesse d'expériences professionnelles variées (et la capacité à les transposer et valoriser dans un contexte documentaire), une bonne connaissance des missions et des métiers des bibliothèques, des compétences attendues d'un cadre de la fonction publique d'État, et de l'environnement institutionnel, culturel et universitaire offrent les meilleures garanties de réussite aux candidats admissibles, quel que soit leur parcours.

Les candidats qui ont paru les plus en difficultés dans cet exercice sont tout d'abord ceux – comme chaque année hélas – qui n'ont pas suffisamment prêté attention aux statuts d'un bibliothécaire, ni sans doute étudié attentivement par exemple le programme de formation initiale des bibliothécaires dispensé par l'ENSSIB. La lecture de l'organisation de la formation et les intitulés des unités d'enseignements et des cours peuvent utilement offrir une bonne vision aux candidats externes du périmètre des missions qu'ils se verront confier en établissement s'ils réussissent ce concours. Approfondir et explorer par des recherches les missions statutaires d'un bibliothécaire est indispensable avant de se présenter à cette épreuve du concours externe.

Par ailleurs, il s'agit, au-delà du métier choisi, d'intégrer la fonction publique d'État, sur un poste de catégorie A. Trop de candidats ont paru fragilisés lorsque le jury les interrogeait sur les droits et les devoirs du fonctionnaire ou sur certaines évolutions inscrites dans la Loi de transformation de la fonction publique. Une bonne connaissance du cadre juridique de la fonction publique fait partie des compétences attendues sur des fonctions de cadre de la fonction publique.

Sur les questions professionnelles, qui conservent une portée très générale, à de rares exceptions près, les candidats ont paru bien informés sur les enjeux de la science ouverte et de la formation du public, et sur les principaux opérateurs nationaux. Les questions plus précises, portant sur l'évaluation des

activités, la politique documentaire ou sur les effets en bibliothèque de la Loi pour une république numérique, ont en revanche mis en difficulté certains d'entre eux.

Les meilleurs candidats sont ceux qui, au-delà d'une très bonne capacité à écouter les questions du jury et à y répondre de façon à la fois synthétique et précise, ont su engager un dialogue avec les membres de la commission permettant un approfondissement dynamique et progressif de leurs réponses qui valorisait leur capacité de réflexion et la profondeur de leurs connaissances ou aptitudes managériales. Illustrer ses réponses à travers des exemples issus de leur fréquentation des bibliothèques ou à partir de leurs lectures de la presse professionnelle renforçait la qualité de leur prestation. Rappelons que la préparation d'un concours de catégorie A est exigeante et nécessite une veille documentaire sérieuse et constante. Son intérêt est double : acquérir un corpus de connaissance sur la profession ; s'assurer de la motivation et du bon ancrage de son projet professionnel.

Les candidats qui ne sont pas parvenus à réussir pleinement cette seconde partie de l'épreuve ont souvent apporté des réponses trop courtes et incomplètes aux questions posées et ont montré lors des mises en situation une difficulté à se positionner en tant que futur cadre dans l'exercice proposé. Une situation conflictuelle au sein d'une organisation de travail nécessite par exemple à la fois de faire preuve de dialogue et de fermeté lorsque la situation l'exige. Elle suppose également de savoir se situer dans un organigramme et s'appuyer si nécessaire sur sa hiérarchie. Un projet maîtrisé associe des ressources (humaines et financières), un calendrier, une organisation (comitologie, réunions, communication) et des moyens définis pour l'évaluation des résultats, permettant d'apporter les mesures correctives nécessaires. Le bon sens ne suffit pas à garantir une conduite de projet réussie. Quelques candidats, qui ont obtenu les notes les plus faibles, avaient visiblement peu préparé cet entretien et ont montré une faible motivation et connaissance des enjeux, avec, dans deux cas, un comportement lors de l'échange, qui paraissait proche d'une certaine désinvolture.

Il est enfin essentiel durant cette épreuve de présenter un projet professionnel affirmé et permettant déjà aux candidats de se projeter aisément dans des fonctions de bibliothécaires. L'appétence pour l'accueil et le service public, l'intérêt pour les services aux chercheurs ou la formation, l'identification d'un établissement ou d'un type d'établissement dans lequel ils souhaiteraient exercer à la sortie de l'ENSSIB peuvent favoriser et orienter utilement les échanges avec le jury.

### **3.1.2. Entretien de culture générale**

#### **Commentaire de texte**

L'objectif de l'épreuve de culture générale est d'évaluer la capacité des candidats à porter un regard précis et original sur des sujets variés, mobilisant ainsi leurs connaissances, leur curiosité intellectuelle et leur capacité d'analyse critique. Les textes proposés peuvent donc concerner des domaines très différents ; qu'ils soient directement liés aux préoccupations habituelles du monde des bibliothèques (textes sur le patrimoine, l'édition, les pratiques culturelles) ou non : politique nationale et internationale, économie, science, histoire et mémoire. Les textes étant généralement tirés de la presse généraliste ou spécialisée, ils sont souvent – mais pas toujours – sensibles à l'actualité.

Les candidats, dans leur exposé, doivent s'astreindre à respecter une durée de 10 minutes maximum. Il est assez rare qu'ils dépassent le temps imparti ; ils s'exposent alors à une intervention du jury, qui leur demande de conclure – et dans ce cas, il n'est pas recommandé de s'obstiner à dérouler leur présentation jusqu'au bout, mais en parlant plus vite. À l'inverse, un trop grand nombre de prestations ne dépassaient pas les 7 ou 8 minutes, ce qui ne permet guère de creuser le sujet proposé. En outre,

en n'utilisant pas complètement le temps qui leur est dévolu, ces candidats s'exposent à une durée d'entretien plus longue, qui s'avère souvent pénalisante. Les commentaires extrêmement courts (moins de 5 minutes) sont heureusement restés exceptionnels ; ils montrent soit l'absence de maîtrise de candidat sur le sujet, soit une incompréhension de l'exercice. Il est rappelé que la capacité à respecter le temps imparti fait partie des critères d'évaluation.

Le jury a également constaté que les candidats, dans leur ensemble, se sont efforcés de suivre la méthodologie du commentaire : identification du texte présenté, présence d'une introduction et d'une conclusion, annonce d'un plan en deux ou trois parties. D'un point de vue formel, cependant, de nombreux défauts sont encore à déplorer. Certains candidats ont proposé une introduction hypertrophiée (jusqu'à 3 ou 4 minutes), ou une conclusion à rallonge – peut-être afin de s'assurer qu'ils termineraient dans les temps impartis ? L'équilibre entre les parties s'est aussi souvent avéré défaillant, avec une première partie trop longue et une seconde à peine esquissée. Les plans en trois parties, qui permettent souvent une analyse plus fine du sujet, sont pourtant restés minoritaires. Il est enfin rappelé que les transitions entre les parties doivent être claires, sans être lourdement appuyées.

Le commentaire, du reste, n'est pas seulement un exercice formel. Ainsi, la présentation du document doit permettre d'exposer le contexte (historique, politique ou culturel) dans lequel s'inscrit le texte qui va être discuté. Les prestations qui ont commencé par une remise en perspective du document fourni ont donc été appréciées. Ce travail critique initial est d'autant plus important que c'est le rôle du bibliothécaire d'analyser et de sélectionner des ressources à destination des usagers ; il permet aussi d'éviter la paraphrase en adoptant d'emblée un regard réflexif. On rappelle également que le candidat est autorisé à prendre du recul vis-à-vis du texte proposé, qui n'est pas censé refléter l'opinion des membres du jury. On peut donc enrichir, nuancer, voire proposer des arguments à l'encontre de tout ou partie de ce qui est exposé dans le document. Il faut enfin être capable d'apprécier la tonalité du document : ainsi, un candidat a fait un contre-sens complet sur un texte, en croyant que l'article approuvait des positions qui y étaient en fait dénoncées. Dans tous les cas, il convient de se méfier des jugements de valeur et des positions trop tranchées.

Il y a de fait deux écueils majeurs dans l'exercice du commentaire. D'une part, la paraphrase, qui consiste à reprendre le contenu du texte proposé, sans rien apporter de nouveau, voire à se contenter de citations. D'autre part, prendre le document comme un prétexte pour aborder tel ou tel sujet que le candidat pense maîtriser. Dans ces circonstances, il est fréquent que le candidat cherche à développer une argumentation préparée à l'avance, dans des fiches de lecture, en se contentant au mieux de retours ponctuels au texte initial pour donner l'impression d'y coller. Les deux défauts sont parfois associés dans la même présentation : la première partie étant une paraphrase du texte ; la seconde, une digression sur le sujet de prédilection du candidat. Bien entendu, ces deux défauts sont sanctionnés par le jury. Enfin, les candidats essaient parfois d'ajouter des réflexions, voire une partie entière, sur le rôle des bibliothèques et des bibliothécaires vis-à-vis du domaine discuté – surtout s'il s'agit des thèmes liés à l'éducation, à la médiation culturelle ou l'édition. Un tel ajout, s'il est pertinent, est apprécié ; mais il est rappelé qu'il n'est pas toujours judicieux de chercher à introduire des enjeux « métier » dans un oral de culture générale.

Comme l'an passé, le jury incite donc les candidats à s'entraîner à ce type d'épreuve et rappelle les éléments suivants :

- Une introduction (rapide) doit situer le sujet, l'auteur, la source en la contextualisant. Elle doit comporter une approche problématisée du sujet et une annonce de plan en 2 ou 3 parties, l'essentiel étant la cohérence du propos ;

- L'exposé ne doit pas se contenter de paraphraser le texte ni de suivre linéairement son contenu. Il ne doit pas non plus prendre comme prétexte le sujet du texte pour offrir au jury un exposé complètement détaché du texte. Le sujet doit être traité en mettant le texte en perspective, en l'illustrant par des exemples (qui peuvent bien sûr ne pas être issus du texte mais doivent se rapporter au sujet). Eclairer les sous-entendus, décrypter le sous-texte du document, ramener au contexte du phénomène abordé dans le document sont des plus, qui là aussi garantissent contre la paraphrase autant que le hors-sujet. L'exposé démontre ainsi une aptitude à synthétiser et à expliciter les enjeux sous-jacents au texte ;

- Les différentes parties doivent être équilibrées ;

- Le commentaire doit se terminer sur une conclusion ouvrant vers des questions et ne se contentant pas de résumer ce qui précède.

### **Entretien**

La seconde partie de l'épreuve de culture générale consiste en un entretien avec le jury. Les premières questions portent généralement – mais pas toujours – sur le texte qui vient d'être présenté, afin de clarifier un point énoncé par le candidat, d'approfondir tel ou tel aspect, ou d'explorer d'autres pistes. Ensuite, les questions suivantes peuvent porter sur des domaines variés (histoire, géopolitique, sciences, lettres, divers domaines artistiques, sociologie...).

Le jury a apprécié que le candidat fasse des réponses développées et structurées, qui montrent sa connaissance du sujet, sa capacité à remettre les faits énoncés en perspective, et son aptitude à présenter les différents points de vue sur un débat de société. Pour les questions les plus complexes, il n'est pas gênant que le candidat ait besoin d'un temps pour mettre en ordre ses idées et préparer une réponse bien construite. Les candidats ne doivent pas non plus hésiter à demander une reformulation s'ils ne sont pas sûrs d'avoir bien saisi la question posée. Le jury évalue autant la culture générale du candidat, que sa capacité à écouter les questions qui lui sont posées pour mieux y répondre. Il s'agit d'un entretien, où la qualité du dialogue est un critère essentiel.

Il faut par conséquent éviter les réponses trop courtes, qui ferment la discussion et qui amènent le jury soit à poser au candidat une longue série de questions, soit à changer de sujet. À l'inverse, le candidat doit éviter les digressions, qui diluent la pertinence de son propos. Dans certains cas, heureusement rares, les membres du jury ont du mal à arrêter le candidat pour reprendre le fil de la discussion et approfondir le sujet dans le sens souhaité. Si certains candidats pensent que le contrôle du temps de parole leur permet de limiter le nombre de questions, et donc les risques de ne pas savoir répondre, il faut souligner que cette pratique leur est très préjudiciable. En outre, le candidat doit éviter de se montrer surpris par un sujet ; et encore moins de faire preuve de mauvaise grâce à y répondre, ni de tenter de répondre à côté en bifurquant sur un thème qu'il maîtrise mieux. S'il ne se sent pas capable de répondre, en revanche, le candidat peut en informer le jury qui passera à un autre sujet. Enfin, il faut être conscient que les membres du jury tirent souvent leurs questions de sujets ou d'ouvrages évoqués par le candidat lors de son commentaire de texte. Il est donc recommandé d'éviter de donner l'impression de connaître un thème que l'on ne maîtrise pas, au risque de se voir interrogé ensuite sur le sujet en question.

Les meilleurs candidats ont su répondre aux questions posées en mobilisant leurs connaissances sur les sujets abordés, en illustrant leurs propos d'exemples ou références appropriés. Le jury a particulièrement apprécié les entretiens qui ont permis un réel échange, avec des candidats dont les connaissances ou intérêts personnels attestent d'une large curiosité intellectuelle. Le jury peut ainsi inviter explicitement les candidats à formuler un avis. Dans ce cas, il n'attend pas une réponse précise



ou définitive, et il évalue, non l'opinion ou la réponse elle-même, mais la capacité du candidat à prendre position sur une question souvent complexe et à appuyer sa position sur un argumentaire construit et nuancé. Les candidats doivent savoir saisir cette opportunité d'une réponse plus personnelle ne reposant pas exclusivement sur leurs connaissances.

Dans l'ensemble, les candidats ont semblé plus à l'aise sur les questions d'actualité (sur des thèmes aussi divers que la guerre en Ukraine, la décision de la cour suprême des États-Unis sur le droit à l'avortement, les mécanismes de l'inflation, ou les phénomènes de concentration dans le monde de l'édition). On a souvent sondé la culture citoyenne des candidats, par des questions sur le fonctionnement des institutions françaises et européennes, avec des résultats plus contrastés : certains n'étaient pas en mesure de mentionner les diverses prérogatives du chef de l'État français ou de citer les différentes instances de l'Union Européenne. Ces lacunes, pour des candidats appelés à devenir des fonctionnaires d'État, sont problématiques. Les connaissances historiques de certains laissent également à désirer : si des candidats ont été capables de resituer les grandes étapes de la guerre d'Algérie ou de l'histoire de l'URSS, d'autres n'ont pas été en mesure de fournir une chronologie même sommaire de la colonisation.

C'est cependant dans le domaine de la culture classique – art et littérature – que les candidats se sont souvent montrés les plus décevants ; situation d'autant plus surprenante que ce concours attire beaucoup d'étudiants issus des filières de littérature et sciences humaines. Très peu de candidats ont su donner une définition satisfaisante du baroque, encore moins de citer des édifices ou des villes caractéristiques de l'architecture baroque (Florence ou même Caen (!) présentés comme des villes baroques, tandis que Naples ou Vienne ne sont pas mentionnées). La différence entre tragi-comédie et tragédie n'est pas connue ; divers candidats ne connaissent pas plus d'une ou deux œuvres de Molière ; un candidat situe Rousseau au XVII<sup>e</sup> siècle, tandis qu'un autre confond Marivaux et Beaumarchais.

Ces lacunes criantes ne sont pourtant pas limitées au champ de la culture « traditionnelle ». La littérature de science-fiction, par exemple, est souvent mal connue – des candidats ne sont pas en mesure de citer Isaac Asimov voire Jules Verne. Les grands auteurs de la bande dessinée ne sont pas mieux traités. Le niveau de culture scientifique est toujours aussi faible, et très franco-centré, ce qui est d'autant plus dommageable qu'une partie des lauréats du concours seront amenés à travailler en bibliothèques universitaires spécialisées en médecine ou en science dure. On connaît Pasteur, Marie Curie et parfois Lavoisier ; mais peu de candidats pensent à évoquer Alexander Fleming ou Isaac Newton. Les thématiques scientifiques liées à l'actualité – comme la notion d'anthropocène – semblent cependant mieux maîtrisées. Enfin, les domaines qu'on pourrait percevoir comme les moins légitimes ne sont pas les mieux maîtrisés : aucun candidat n'a su donner le nom de l'actuel président de la FIFA, par exemple.

Comme les années précédentes, le jury recommande donc aux candidats de se préparer dans la durée à cette épreuve, de faire preuve de curiosité et de suivre l'actualité de façon élargie, afin d'être prêts à répondre à des questions s'inscrivant dans des domaines variés de manière réfléchie en développant des réponses construites et synthétiques, et bien sûr, de ne pas hésiter à afficher une culture personnelle.

### 3.2. Concours externe spécial

Tableau 18 : Épreuve d'admission du concours externe spécial, données chiffrées.

Entretien avec le jury sur les motivations et les aptitudes du candidat à exercer les fonctions dévolues à un bibliothécaire.	Admissibles	Admis
	6	1
Présents	5	1
Moyenne	15,40	19
Note minimum	12	19
Nombre de notes inférieures à 10	0	0
Note maximum	19	19

La session 2022 constituait la quatrième session du concours externe spécial de bibliothécaire. L'audition des candidats a été précédée de l'examen des dossiers adressés, permettant au jury de prendre connaissance du parcours universitaire et professionnel des candidats et d'aider à la préparation des entretiens. Néanmoins, il est important de rappeler que l'évaluation des candidatures dans le cadre de ce concours ne porte ni sur ce dossier, ni sur la qualité scientifique des travaux ayant conduit à la délivrance du titre de docteur ou de son équivalent. Comme pour les candidats admissibles des concours externe et interne, l'épreuve doit permettre au jury de mesurer l'aptitude des candidats à exercer les missions de cadre et les fonctions de bibliothécaire au sein d'une équipe et d'un service documentaire.

Le dossier de candidature n'est certes pas noté, mais les candidats doivent cependant y apporter le plus grand soin et orienter leur propos vers une mise en valeur de leur expérience. Les pratiques en matière de veille documentaire, de diffusion de la culture scientifique, de pédagogie et de collaborations professionnelles (gestion d'équipe, de réunion, conduite de projets, organisation de journées d'étude ou colloques, etc.) peuvent utilement être soulignées dans les différentes pièces constitutives du dossier. Il est rappelé que celui-ci doit obligatoirement comporter un exposé des titres et travaux, un curriculum vitae et une lettre de motivation. Cette dernière doit faire le lien entre le parcours académique et les motivations du candidat pour intégrer une catégorie d'emploi et une profession dont il ne peut ignorer les grands enjeux et les caractéristiques. L'exposé des titres et travaux doit présenter de façon synthétique le travail scientifique du candidat et permettre une appréhension rapide et aisée de la thématique de recherche par les membres du jury.

L'entretien de motivation professionnelle se décompose en deux séquences distinctes. Il débute par une présentation du parcours et des motivations du candidat qui ne peut excéder cinq minutes, mais peut difficilement être plus courte sans perdre toute consistance. Le candidat ne doit pas restituer à l'oral le curriculum vitae dont le jury a pris connaissance, mais il doit mettre en exergue les éléments propres à convaincre le jury de son aptitude à exercer des fonctions de cadre dans une bibliothèque. L'expression d'attentes en matière de travail au sein des bibliothèques permet d'éclairer utilement le jury sur le niveau d'acculturation du candidat aux grands enjeux des bibliothèques aujourd'hui. Les cinq candidats qui ont été entendus cette année maîtrisaient parfaitement l'exercice ce qui attestait une préparation sérieuse. Ils ont en outre bien géré le stress que ce type d'épreuve génère inmanquablement.

L'exposé initial du candidat donne matière aux premières questions du jury qui glisse alors vers la séquence d'entretien, d'une durée de vingt-cinq minutes. Celle-ci comporte des mises en situation professionnelle, des questions sur des techniques managériales (conduite de projet ou de réunion, gestion de conflit dans une équipe ou avec le public, évaluation des activités ou des agents, etc.) ou sur des enjeux professionnels. Elle vise à cerner la capacité du candidat à prendre du recul, à se positionner dans un organigramme, à mobiliser des connaissances théoriques et des réflexes « de bon sens » permettant le plus souvent des réponses opérationnelles et complètes.

Quatre candidats sur les cinq auditionnés cette année avaient une expérience concrète du travail en bibliothèque par le biais de contrats à durée déterminée. Toutefois, le jury tient à souligner que ce passage n'est pas obligé. Un parcours académique et une approche du monde du travail par d'autres univers que celui des bibliothèques peuvent très bien suffire à mettre en avant les compétences acquises pouvant être utiles pour des fonctions de bibliothécaire et à exposer un projet professionnel convaincant, comme cela a encore été démontré lors de cette session. Cela suppose néanmoins une veille approfondie dans la presse et les réseaux d'information liés aux activités des bibliothèques ainsi qu'une bonne connaissance en matière d'organisation administrative et managériale des bibliothèques et des établissements. Inversement, des candidats très ancrés dans un contexte professionnel ne parviennent pas toujours à prendre la hauteur de vue nécessaire pour appréhender des enjeux plus généraux et se projeter dans des fonctions à responsabilité plus importante. Dans tous les cas, il est indispensable de trouver des occasions de discuter avec des bibliothécaires en poste dans des établissements divers de leurs fonctions et de leur vision des évolutions de leur métier.

Étant donné le très bon niveau des candidats, deux d'entre eux ont été placés sur liste complémentaire, en plus de la candidate admise en liste principale.

### 3.3. Concours interne

**Tableau 19 : Épreuves d'admission du concours interne : données chiffrées**

<b>Entretien de motivation professionnelle</b>	<b>Admissibles</b>	<b>Admis</b>
	14	5
Présents	14	5
Moyenne	15,61	17,4
Note minimum	13	19
Nombre de notes inférieures à 10	0	0
Note maximum	19	19
<b>Entretien de culture générale</b>	<b>Admissibles</b>	<b>Admis</b>
Moyenne	13,63	15,69
Note minimum	8	16
Nombre de notes inférieures à 10	7	1
Note maximum	16	16

### 3.3.1. Entretien de motivation professionnelle

Les conditions de l'épreuve ne diffèrent pas de celles du concours externe, si ce n'est que le jury dispose du dossier RAEP adressé par chacun des candidats admissibles du concours interne. Ce dossier n'est pas noté, et sert au jury pour préparer les entretiens avec ces candidats. Il doit impérativement respecter le modèle fourni par l'administration et se conformer aux consignes précisées dans le *Guide d'aide au remplissage du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle* disponible sur le site du Ministère de l'éducation nationale<sup>13</sup>. Il doit permettre d'apprécier le positionnement administratif, hiérarchique et fonctionnel du candidat, et ses parcours et projet professionnels. Le parcours de formation vise à permettre au jury d'apprécier les compétences acquises durant la carrière professionnelle au-delà de la formation initiale qui en fait néanmoins partie. Le rapport d'activité constitue le volet le plus important du dossier RAEP et les candidats doivent attacher une attention particulière à sa rédaction, qui soulignera la cohérence du parcours professionnel avec les objectifs de progression attendus de la réussite au concours. Il dressera un bilan des acquis de l'expérience en insistant sur les compétences ajoutées par les différentes fonctions occupées et les différents établissements d'exercice. La présentation thématique n'a aucun caractère obligatoire mais elle permet de souligner de façon synthétique la cohérence du parcours et les principaux apports de l'expérience et de la mobilité professionnelle. Le candidat ne manquera pas de relire ce qu'il a écrit de façon à éliminer toute faute de syntaxe ou d'orthographe.

La première partie de l'épreuve, d'une durée de dix minutes au maximum, consiste en un commentaire critique d'un texte portant sur des problématiques relatives au monde du travail. Les textes proposés aux candidats sont issus de sources variées, le plus souvent empruntés à une actualité récente concernant le monde du travail : la parité et l'égalité des salaires, le management à l'ère de l'intelligence artificielle, le travail à distance, la démultiplication des réunions, les organisations matricielles, la motivation des salariés, les techniques managériales, les risques psycho-sociaux, la formation tout au long de la vie, etc. Les candidats auditionnés ont respecté la durée fixée et maîtrisé leur stress, à une exception près qui s'est traduite par un débit très accéléré et un discours revenant en boucle sur certains termes. Ils ont aussi dans l'ensemble appliqué une méthodologie éprouvée, l'écueil principal étant toujours le risque de paraphraser le texte sans mise en perspective ni recul critique. Certains ont introduit trop tôt un parallèle avec le monde des bibliothèques ce qui les a amenés à ne pas relever certaines idées importantes du texte, faute de temps.

La seconde partie de cette épreuve d'une durée minimale de vingt minutes est consacrée à un entretien entre le candidat et les membres du jury qui porte dans un premier temps sur les problématiques abordées dans le commentaire du texte. Cet échange est ensuite prolongé par des questions sur des éléments du dossier RAEP ou sur tous sujets relatifs au rôle, aux missions et à l'actualité des bibliothèques, ou sur l'économie de l'information ou les pratiques culturelles. Il comprend enfin des mises en situation professionnelle, reprenant des cas pratiques pouvant se produire dans le cadre des fonctions confiées à un bibliothécaire. Le candidat doit prouver son aptitude à assumer des responsabilités d'encadrement à la fois par la teneur de ses réponses qui doivent attester sa connaissance de l'environnement, ses réflexes de cadre et son bon sens, et par la formulation mesurée et précise de ses réponses. Des expressions telles que « j'impose ma décision » ou « on n'est pas au service de son équipe » sont inappropriées et soulèvent des doutes dans l'esprit du jury sur les aptitudes du candidat.

---

<sup>13</sup> <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-02/guide-de-remplissage-des-dossiers-raep-31106.pdf>

Cette épreuve dotée d'un fort coefficient nécessite une préparation de longue durée qui inclut une lecture régulière de la presse et des médias couvrant l'actualité du monde du travail et des bibliothèques.

### **3.3.2. Entretien de culture générale**

Les conditions de l'épreuve de culture générale sont identiques à celles du concours externe : l'entretien dure 30 minutes. L'épreuve consiste en un commentaire de texte d'une durée de dix minutes maximum, puis d'une reprise et d'un approfondissement des idées du texte et d'une discussion plus large pendant 20 minutes.

Les textes choisis cette année sont issus de la presse généraliste (quotidiens nationaux, hebdomadaires, sites d'information...). Ils couvrent des champs disciplinaires très larges qui font appel aux connaissances ou à la curiosité générale du candidat : actualité économique et sociale, géopolitique, questions mémorielles et historiques, actualité culturelle.

Cette diversité des textes amène le jury à insister sur la nécessité, pour les candidats, de bien travailler leurs connaissances tout au long de l'année de préparation du concours, et pas seulement lorsqu'ils savent qu'ils sont admissibles. Le jury déplore cette année encore que des candidats n'aient aucune idée des débats du moment. Ainsi, pour cette session, l'impossibilité de certains candidats à argumenter autour de la notion de culture populaire ou de classe sociale constitue un sérieux problème. Le jury encourage donc les candidates et candidats à consulter tout au long de l'année la presse nationale (Le Monde...) et les grands titres généralistes capables de leur offrir une vision synthétique et argumentée (Courier International, Books,...) des questions sociales, politiques et culturelles.

Cette année, le jury tient à souligner, de manière positive, le niveau de préparation des candidats. Les commentaires de la plupart des candidates et candidats se situent, en effet, dans la moyenne de 8-10 minutes. Deux commentaires seulement n'ont pas dépassé les 6 minutes. Cette qualité est accompagnée d'une plutôt bonne maîtrise des attentes formelles : introduction claire, problématique et plans énoncés, conclusion. Au niveau formel, les meilleures prestations proposent une courte accroche du sujet en introduction, une problématique bien construite et annoncent des transitions entre les parties.

Sur le plan du contenu, le commentaire n'est pas une paraphrase du texte. Trop de candidats et de candidates se limitent encore à un résumé-synthèse du texte, au mieux selon un plan différent de l'ordre du texte, au pire en suivant linéairement celui-ci. En ce sens, la problématique à dégager à la fin de l'introduction ne doit pas être non plus l'exacte copie du titre de l'article.

L'usage des citations doit être limité, maîtrisé et démontrer la capacité des candidats à repérer et commenter les points saillants du texte voire, si cela est pertinent, à décrypter allusions ou sous-entendus.

Les meilleurs candidates ou candidats ont su replacer le texte dans son contexte social, culturel ou historique, dégager une problématique claire et sans prétention, construire un plan leur permettant de montrer leur bonne compréhension du texte et de ses enjeux, en laissant une part à l'apport d'éléments de culture personnelle, voire à un avis argumenté. Ils ont clos leur propos par une conclusion répondant à la problématique initiale et élargissant le sujet sans paraphraser le texte commenté. Le jury se permet d'insister sur ce point : les points de vue des candidates et des candidats sur les textes sont bienvenus à condition qu'ils soient argumentés et développés. Affirmer ainsi que « la culture générale est très difficile à définir » sans donner plus d'explications, est un peu court.

L'exposé de points de vue argumentés invite en outre le jury à poser des questions dans la partie de reprise de l'exposé pour préciser la pensée du candidat et pour développer sa réflexion. Une assertion personnelle dans un commentaire relève donc d'un choix, que la candidate ou le candidat doit être en mesure d'assumer ensuite. Il est peu recommandé d'agrémenter son commentaire de noms, de références ou de concepts qui appelleront très certainement des questions et ne sont en même temps pas maîtrisés. Le jury pense ici à des candidats qui ont expressément mentionné P. Bourdieu dans leur commentaire, sans pouvoir donner ensuite quelques éléments sur le travail de cet universitaire.

Il est également peu recommandé de forcer le commentaire vers des thèmes professionnels alors que le sujet ne s'y prête pas. La démarche est probablement très rassurante pour le candidat, mais il s'agit d'un hors sujet. Consacrer ainsi la seconde partie d'un commentaire de texte sur le marché du livre au XVIIIe à la science ouverte est très difficile à relier au sujet et à argumenter.

À cet égard, le candidat doit garder à l'esprit que le jury essaie d'amener le candidat à rebondir sur son commentaire, à préciser certains points, pour ouvrir l'échange en lui donnant l'occasion d'approfondir des aspects intéressants ou évoqués très vite. L'objectif de cette partie est d'amener le candidat à préciser sa pensée, à définir des termes et des concepts évoqués dans son commentaire. Il ne s'agit en aucun cas de pointer d'éventuelles défaillances – le jury a bien conscience que la durée de préparation est très courte – mais d'enrichir le commentaire et de percevoir les qualités du candidat en matière d'argumentation et d'apport de connaissances.

En moyenne, le jury a consacré 10 minutes à cet approfondissement du commentaire et du texte, puis 10 minutes à une discussion plus large, qui s'écarte complètement du texte afin de déceler leur capacité d'argumentation ou de questionnement face à une problématique sociale, politique, économique ou culturelle. Le jury n'est pas là pour coller les candidates et les candidats mais encore beaucoup d'entre elles ou eux le pensent et se contentent de réponses très courtes, ce qui amène forcément le jury à poser d'autres questions. À l'inverse, même si aucun cas de réponse très longue ne s'est présenté cette année, il faut être vigilant à ne pas laisser le jury penser que le candidat essaie de gagner du temps, en mobilisant la parole.

Il faut quand même noter le fait que la grande majorité des candidats a eu à cœur de répondre – ou de tenter de le faire – tout au long de l'entretien, sans se démobiliser ou se laisser décourager après n'avoir pas su répondre à une ou plusieurs questions. Il faut rappeler qu'il est normal qu'un entretien de culture général aborde un point sur lequel le candidat est peu aguerri. Le jury n'attend nullement des candidats des connaissances universelles. Certains candidats, dans cette situation, ont su tirer des parallèles avec un sujet mieux maîtrisé ou émettre franchement une hypothèse en expliquant leur cheminement, ce qui est très appréciable et illustre heureusement leur capacité à raisonner, leur dynamisme, voire leur capacité à se projeter dans une situation où ils n'auraient pas spontanément la réponse à une question posée. Certains candidats ont exprimé de manière un peu candide leur manque d'intérêt pour le sujet abordé par le texte, voire leur jugement négatif, comme sur la culture populaire, par exemple, ce qui n'est pas forcément bienvenu, si ce point de vue n'est pas argumenté.

Il est particulièrement apprécié de chercher à montrer son raisonnement et de réfléchir pour trouver une réponse mais il faut savoir identifier le moment où on a répondu au jury ou bien convenir qu'on ne peut aller au-delà de la réponse donnée. Les jugements sommaires parfois assésés par un candidat – qu'ils soient communément admis ou non -sont l'occasion pour le jury d'inviter le candidat à définir les termes employés ou à lui demander des exemples à l'appui de son propos. Ainsi, parler de « culture légitime » ou de « censure morale mise en place par l'État » conduit le jury à sonder les capacités argumentatives du candidat et à s'intéresser à la clarté des idées mises derrière les mots.

Le jury a encore été frappé cette année par de nombreuses lacunes dans des domaines qui relèvent de la culture générale ou de connaissances liées à l'actualité sociale, politique, géographique, économique et culturelle. Ces lacunes pénalisent les candidats tant pour le commentaire de texte (risque de faux-sens, manque de contextualisation) que pour l'échange avec le jury. On attend de professionnels de la documentation souhaitant évoluer vers des responsabilités de catégorie A qu'ils soient familiers des institutions politiques du pays – voire européennes ou internationale – et qu'ils puissent brosser à grande échelle la situation géopolitique entre la Chine et Taiwan ou définir ce qu'est le protestantisme, en dresser une rapide histoire et donner quelques éléments de sa doctrine. Cela n'a pas toujours été le cas.

Comme pour la session précédente, le jury a été étonné de constater chez plusieurs candidats un flou conceptuel autour de notions qui font pourtant partie de l'univers professionnel (censure, culture légitime, propagande, journalisme d'investigation, publicité déguisée, classe sociale...) et une certaine absence d'évaluation critique des sources d'information. Le jury note également un manque de repères historiques et géographiques de base (situer la IIIe République dans le temps politique français, être capable d'affirmer qu'Alfred Dreyfus n'était pas coupable ou pouvoir localiser le Qatar, par exemple) qui relèvent plutôt de la culture de tout un chacun que du spécialiste acharné du quizz de culture générale. Il va sans dire que des réponses hasardeuses à ces questions laissent, au mieux, le jury perplexe sur les qualités du candidat, au pire desservent celui-ci.

## Conclusion et recommandations

Le report contraint des épreuves d'admissibilité du concours (prévues initialement les 10 et 11 février 2022), dû à un phénomène météorologique critique affectant un des centres d'examen, n'a fort heureusement pas empêché le bon déroulement de cette session, grâce à l'excellente et rapide mobilisation des services de la DGRH en charge de l'organisation de ce concours.

Le nombre de postes offerts au concours a poursuivi la progression amorcée l'an dernier, sans toutefois modifier significativement sa grande sélectivité, qui nécessite pour les candidats d'être très bien préparés aux épreuves. Cela devrait les inciter à s'appuyer notamment sur les préparations aux concours proposées par les organismes de formation de façon à être dans les meilleures conditions pour aborder ce concours. C'est aussi l'objectif des rapports du jury : permettre aux candidats d'aborder les épreuves en parfaite connaissance de leurs caractéristiques et de leurs écueils.

Si une lecture attentive de ces rapports est indispensable à une préparation solide et sérieuse, les organismes de formation proposant des préparations aux concours permettront aux candidats d'acquérir des méthodes (pour la veille professionnelle comme pour la réussite des différentes épreuves) et de bénéficier d'un entraînement aux épreuves écrites et orales. L'amélioration de la préparation des candidats a été très sensible cette année. La qualité de cette préparation a fait la différence dans les résultats observés, notamment pour l'aisance et la clarté d'expression, comme pour la maîtrise des émotions au stade des épreuves orales d'admission.

La préparation à ce concours est exigeante et nécessite anticipation et constance : elle doit s'accompagner d'une vraie curiosité professionnelle : les journées d'études, la presse généraliste et spécialisée, les actualités des principales associations professionnelles, l'actualité éditoriale, les informations institutionnelles sont de nature à développer chez chaque candidat une bonne capacité à aborder sereinement les différentes épreuves de ces trois concours.

Puissent ces recommandations aider les candidats de la prochaine session dans leur démarche de préparation. Si, compte tenu du nombre de postes offerts au concours, il n'est évidemment pas possible à tous les candidats de réussir, le jury a en revanche à cœur de les y aider en veillant à exercer son évaluation dans un souci permanent de bienveillance et d'équité.

### *Remerciements*

Le président et la vice-présidente du jury remercient vivement l'ensemble des membres du jury pour leur engagement et leur soutien très précieux tout au long de cette session. Un grand merci également aux membres du directoire du concours qui les accompagnent très efficacement, notamment dans la préparation et la correction des sujets et pour la rédaction de ce rapport.

Un merci tout particulier enfin aux personnels du bureau des concours (DGRH D5) et du bureau des affaires générales (DGRH D1) à la Direction générale des ressources humaines des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de l'enseignement supérieur et de la recherche pour leur disponibilité et efficacité dans la mise en œuvre de la session, mais aussi pour être parvenus à aménager cette année le calendrier de déroulement, suite au report contraint des épreuves d'admissibilité.

Pierre-Yves CACHARD

Carole LETROUIT

avec le concours de Benjamin Gilles, Frédérique Joannic-Seta, Clément Oury.





## Annexes

Annexe 1	Liste des membres du jury des concours externe, interne et spécial de bibliothécaires- Session 2022
Annexe 2	Sujets de la session 2022 – épreuves écrites
Annexe 3	Sujets de la session 2022 – épreuves orales

## Annexe 1

### Liste des membres du jury des concours externe, interne et spécial de bibliothécaires - Session 2022

Monsieur CACHARD Pierre-Yves	Président, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, collègue bibliothèques, documentation, livre et lecture	PARIS
Madame LETROUIT Carole	Vice-présidente, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, collègue bibliothèques, documentation, livre et lecture	PARIS
Madame ALLAGNAT Valérie	Conservatrice en chef des bibliothèques	PARIS
Monsieur AUFFRET Quentin	Conservateur des bibliothèques	PARIS
Madame BARTHET Emilie	Conservatrice générale des bibliothèques	DIJON
Madame BIZOS Isabelle	Conservatrice des bibliothèques	ROUEN
Madame BLOT Anne-Françoise	Conservatrice en chef des bibliothèques	ORLEANS-TOURS
Madame BOULAIRE Séverine	Bibliothécaire hors classe	RENNES
Madame BURKI Reine	Conservatrice des bibliothèques	LYON
Madame CAMBIER-MEERSCHMAN Perrine	Conservatrice des bibliothèques	PARIS
Madame CANTO Claire	Conservatrice des bibliothèques	NANCY-METZ
Madame CHURCH Amélie	Conservatrice des bibliothèques	PARIS
Madame CLATIN Marianne	Conservatrice en chef des bibliothèques	PARIS
Monsieur COVAL Jean-Marc	Conservateur en chef des bibliothèques	GRENOBLE
Madame CREPPY Rachel	Conservatrice en chef des bibliothèques	PARIS
Monsieur DELESPIERRE Louis	Conservateur des bibliothèques	PARIS
Madame DEMAY Soraya	Conservatrice des bibliothèques	TOULOUSE
Madame DESRUES Clémence	Conservatrice des bibliothèques	CRETEIL

Madame DUPRAT Julie	Conservatrice des bibliothèques	PARIS
Monsieur DUTON Frédéric	Conservateur des bibliothèques	POITIERS
Monsieur DUTREMEE Régis	Conservateur général des bibliothèques	PARIS
Madame FLEJOU Lucie	Conservatrice des bibliothèques	PARIS
Monsieur GAILLARD Romain	Conservateur en chef des bibliothèques	PARIS
Madame GARCIA Joëlle	Conservatrice en chef des bibliothèques	PARIS
Monsieur GILLES Benjamin	Conservateur des bibliothèques	LILLE
Madame GOBBO Cécile	Conservatrice des bibliothèques	PARIS
Monsieur GUATEL Romain-Grégory	Conservateur des bibliothèques	PARIS
Madame GUTTA Antonina	Conservatrice des bibliothèques	CRETEIL
Madame JOANNIC-SETA Frédérique	Conservatrice générale des bibliothèques	PARIS
Madame JOUANNO Myrtille	Bibliothécaire	PARIS
Madame LEBLOND Corinne	Conservatrice générale des bibliothèques	LILLE
Madame LECLERCQ VARLAN Natacha	Conservatrice des bibliothèques	LILLE
Madame LISSART Marie	Conservatrice des bibliothèques	MONTPELLIER
Monsieur MABILLE Olivier	Conservateur en chef des bibliothèques	PARIS
Madame MAILLAND DIT BARON Lucie	Conservatrice des bibliothèques	PARIS
Monsieur MARCHAND Yann	Conservateur général des bibliothèques	NANTES
Monsieur MARINE Emmanuel	Conservateur en chef des bibliothèques	STRASBOURG
Monsieur MARTY Laurent	Conservateur en chef des bibliothèques	TOULOUSE
Madame MATTEOSSIAN Régine	Bibliothécaire	LYON
Monsieur MERVEILLE François	Bibliothécaire	CRETEIL
Madame MINAULT RICHOMME Emmanuelle	Conservatrice en chef des bibliothèques	REIMS

Madame MOATTI Raphaële	Conservatrice des bibliothèques	PARIS
Madame OUAZZANI Johanna	Conservatrice des bibliothèques	PARIS
Madame PAYEN Emmanuele	Conservatrice des bibliothèques	PARIS
Monsieur PICARD David-Georges	Conservateur en chef des bibliothèques	PARIS
Monsieur PICHENOT François	Conservateur des bibliothèques	LILLE
Monsieur PIFFAULT Olivier	Conservateur général des bibliothèques	PARIS
Madame ROCHAS Amandine	Conservatrice des bibliothèques	GRENOBLE
Monsieur ROSEMBERG Noémie	Conservatrice des bibliothèques	PARIS
Monsieur SALOMON Thierry	Bibliothécaire hors classe	PARIS
Monsieur SAMYN Hugues	Conservateur en chef des bibliothèques	TOULOUSE
Monsieur SCHWEITZER Jérôme	Conservateur des bibliothèques	STRASBOURG
Monsieur TONON Stéphane	Bibliothécaire	CRETEIL
Monsieur VILLA Paul	Conservateur des bibliothèques	ROUEN
Madame WEBER Anne	Conservatrice en chef des bibliothèques	PARIS
Monsieur WENZ Romain	Conservateur des bibliothèques	BORDEAUX
Madame WOLF Dominique	Conservatrice générale des bibliothèques	NANCY-METZ

## Annexe 2

### Sujets de la session 2022 - épreuves écrites

#### Concours externe et concours spécial – Note de synthèse

Rédiger une note de synthèse de 4 pages maximum à partir du dossier joint comportant des documents en langue française

#### Dossier : s'abstenir

**Document 1** : Jean-Paul Sartre, « Élections, piège à cons », *Les Temps Modernes*, n°318, janvier 1973, p.1099-1108 (extraits)

**Document 2** : Isabelle Garo, « Pourquoi voter », *Lignes*, n°37, 1/2012, p.56-59

**Document 3** : Anne Muxel, « L'abstention : déficit démocratique ou vitalité politique ? », *Pouvoirs. Revue française d'études constitutionnelles et politiques*, n°120, 2007, p.44-55.

**Document 4** : Gilles Rouet, « L'abstention aux élections européennes de juin 2009. Une affaire de citoyenneté, d'identités et de culture », *Cahiers Sens public*, n°11-12, 3/2009, p.239-249 (extraits).

**Document 5** : Céline Braconnier, Jean-Yves Dormagen, Benoît Verrier, *Non-inscrits, mal inscrits et abstentionnistes. Diagnostic et pistes pour une réforme de l'inscription sur les listes électorales*, coll. Rapports et documents, Paris, La documentation française, n°11, 2007, p.73-79.

**Document 6** : Alain Garrigou, « Derrière la façade démocratique. L'abstention gagne les classes moyennes », *Le Monde Diplomatique*, n°577, avril 2002, p.8-9 (extraits).

**Document 7** : Stéphane Foucart, Stéphane Mandard, « Le vote électronique peut-il réduire l'abstentionnisme ? », *Le Monde*, 24 avril 2002, p.28

Voir le dossier complet :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-03/sujet-biblioth-caire-externe-note-de-synth-se-2022-17132.pdf>

#### Concours externe – composition

Le numérique, un espace de liberté ?

Voir le sujet distribué :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-03/sujet-biblioth-caire-externe-composition-2022-17129.pdf>

## Concours interne – Étude de cas

### Intitulé du sujet

Le Professeur X, professeur émérite de votre université, souhaite faire don, au Service commun de la documentation, de sa bibliothèque de travail (2000 volumes environ) et de ses archives professionnelles (manuscrits, enregistrements sonores, etc.), stockées pour partie dans un garage. A cette occasion, il est constaté que votre établissement ne dispose d'aucune procédure pour l'accueil de tels dons. A partir de ce cas d'usage, il vous est demandé, en tant que membre du département Collections de votre SCD, de proposer une procédure interne de traitement des dons, de la réception de la proposition de don à sa valorisation, en précisant les actions et les acteurs impliqués, qu'ils soient internes ou externes au SCD.

### Dossier joint :

**Document 1.** Bibliothèque universitaire des langues et civilisations. Charte des dons. 2016. Disponible en ligne : < <https://www.bulac.fr/fileadmin/fichiers/p-collections/2017-dons-charte.pdf> >

**Document 2 :** Ministère de la Culture. *Guide de gestion des documents patrimoniaux à l'attention des bibliothèques territoriales*. 2020. Disponible en ligne : < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/69585-guide-de-gestion-des-documents-patrimoniaux-a-l-attention-des-bibliotheques-territoriales> >

**Document 3 :** Geoffrey Haraux. Dons, legs et dépôts à la bibliothèque municipale de Lyon (1950-2010). DCB, janvier 2015. Disponible en ligne : <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/65131-dons-legs-et-depots-a-la-bibliotheque-municipale-de-lyon-1950-2010>>

**Document 4 :** Caroline Rives. « À prendre ou à laisser ? » dans *Bibliothèque(s) - Revue de l'association des bibliothécaires de France*, n°79, juin 2015, p. 71-72.

**Document 5 :** Jean-François Lutz. Dons et legs à la Bibliothèque municipale de Lyon, 1850-1950. DCB, janvier 2003. Disponible en ligne : < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/724-dons-et-legs-a-la-bibliotheque-municipale-de-lyon-1850-1950.pdf>

Voir le dossier complet :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-03/sujet-biblioth-caire-interne-tude-de-cas-2022-17138.pdf>

### Annexe 3

#### Sujets de la session 2022 - épreuves orales

##### Épreuve de motivation professionnelle :

- **Le paradoxe de la Fonction publique** (Jean-Michel Arnaud, La Tribune (France), 16 décembre 2020)
- **La fonction publique, un parcours semé d'embûches pour les jeunes actifs** (Benoît Floc'h, Le Monde, 27 octobre 2021)
- **« Il faut moderniser le service public sans trahir ses valeurs »** (collectif, L'Obs, 5 octobre 2021)
- **« On attend davantage de valeur ajoutée de la part des cadres »** (Lucie Tanneau, Entreprises et Carrières, 29 novembre 2021)
- **« D'où vient l'idée que les Français travailleraient moins que les autres ? »** (Dominique Méda, Le Monde (site web), 23 octobre 2021)
- **Il faut refondre l'offre de services publics en plaçant l'utilisateur-citoyen au cœur des enjeux** (Danièle Licata, la Revue des collectivités locales (site web), 17 juin 2021)
- **2021 : Manager en période de risque sanitaire** (Olivier Cornut, Le Journal du Net (site web), 27 novembre 2020)
- **Comment remotiver ses salariés après le retour au bureau?** (Margaux Fodéré, La Tribune (France), 15 juin 2021)
- **« Plus les salariés se sentent respectés, plus ils se montrent motivés et reconnaissants »** (Mathilde Riaud, Les Echos, 6 octobre 2021)
- **Piloter la performance dans une organisation matricielle, ou comment ne pas être aspiré par la matrice** (Caroline Diard, The conversation (site web), 8 février 2017)
- **La parité et l'égalité des salaires, c'est pour... 2157 !** (Ingrid Seyman, Capital, 10 novembre 2021)
- **Réinventer le management à l'ère de l'intelligence artificielle** (collectif, E-Marketing (site web), 26 octobre 2021)
- **Le travail à distance serait bénéfique aux salariés et aux employeurs** (Béatrice Madeline, Le Monde, 30 novembre 2021)
- **Les managers participent à 12 réunions en moyenne par semaine, et c'est trop** (Vanessa Zocchetti, Madame Figaro (site web), 9 décembre 2020)



### Épreuve de culture générale :

- **« Sur deux siècles, le recul de la violence est indiscutable »** (Mikael Corre, La Croix, 3 octobre 2020)
- **En Espagne, un projet de loi mémorielle suscite de vifs débats** (Sandrine Morel, Le Monde, 18 octobre 2021)
- **L'autoédition, tendance perturbatrice du secteur du livre** (Nicole Vulser, Le Monde, 22 novembre 2021)
- **Le retrait de livres du Dr. Seuss, monstre sacré de la littérature enfantine, déchaîne les passions aux Etats-Unis** (Gilles Paris, 5 mars 2021)
- **A Notre-Dame, restauration intérieure sous haute tension** (Bernard Gorce, Christophe Henning et Élodie Maurot, La Croix, 9 décembre 2021)
- **Ces milliardaires de la tech qui veulent inventer notre futur** (Adrien Jaulmes, Le Figaro, 23 novembre 2021)
- **Grâce au Palais des beaux-arts de Lille, la bande dessinée entre (enfin) au musée** (Cédric Pietralunga, Le Monde (site web), 17 juin 2021)
- **Ils « noircissent » Wikipédia pour « avoir une bibliothèque à l'image du monde »** (Roxana Azimi, Le Monde (site web), jeudi 9 décembre 2021)
- **À quoi sert la culture générale en 2019 ?** (Céline Dutriaux, The Conversation (site web), 6 juin 2019)
- **Le siècle des Lumières soumis à la loi du marché** (Paul-François Paoli, Le Figaro littéraire, 22 avril 2021)
- **En Russie, l'organisation Memorial est menacée de dissolution** (Benoît Vitkine, Le Monde, 13 novembre 2021)
- **La Chine connaissait Tintin, elle découvre désormais Hergé** (Frédéric Lemaître, Le Monde, 5 octobre 2021)
- **La guerre des prix du livre est déclarée entre les libraires et Amazon** (Claudia Cohen, Le Figaro (site web), 5 octobre 2021)
- **« Notre société française souffre d'un déficit d'acculturation scientifique majeur »** (Katia Andreotti et Philippe Berta, Le Monde (site web), 14 août 2021)